

metro

Notice annuelle

Exercice financier terminé le 26 septembre 2020

Table des matières

<i>Informations prospectives</i>	1
Historique	2
Incorporation	2
À propos de notre compagnie	4
Notre division alimentaire	5
Notre division pharmacie	5
Nos produits, marques et services	6
Notre équipe	9
Développement général des activités au cours des trois dernières années	10
Responsabilité d'entreprise	14
Structure du capital-actions	17
Dettes à long terme	18
Administrateurs et dirigeants	20
Poursuites	24
Intérêts et contrats importants	25
Renseignements supplémentaires	25
ANNEXE A – Informations à propos du comité d'audit	26
ANNEXE B – Mandat du comité d'audit	28

À moins que le contexte ne l'indique autrement, l'emploi dans la présente notice annuelle des termes « notre », « nos », « nous », « METRO » et « Société » fait collectivement référence à Metro inc., à ses filiales et à ses partenariats, et l'emploi du terme *Metro* réfère aux magasins opérés sous les bannières *Metro* et *Metro Plus*.

Toute l'information contenue dans la présente notice annuelle est en date du 26 septembre 2020 à moins d'indication contraire. Les documents divulgués publiquement par la Société auxquels il est référé de temps à autre dans la présente notice annuelle sont intégrés par renvoi et se retrouvent dans leur intégralité sur le site du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») (sedar.com) ou sur le site Internet corporatif de METRO (corpo.metro.ca).

Sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens. La présente notice annuelle couvre l'exercice financier de 52 semaines clos le 26 septembre 2020, sauf indication contraire et à l'exception de l'information contenue dans les documents intégrés par renvoi arrêtée à une date différente.

Informations prospectives

La présente notice annuelle (la « Notice ») contient diverses expressions qui pourraient, au sens de la réglementation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, constituer des informations prospectives. De façon générale, toute déclaration contenue dans la présente Notice qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les expressions « continuer », « entend », « considère », « prévoit », « entrevoit », « prévu », « croit », « estime » et autres expressions similaires de même que l'emploi du temps futur ou conditionnel indiquent en général des déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives pouvant être contenues dans la présente Notice font référence à des hypothèses que nous estimons être raisonnables en date du 11 décembre 2020 sur l'industrie alimentaire au Canada, l'économie en général, notre budget annuel ainsi que notre plan d'action 2021 et nos résultats financiers pour notre année financière 2020.

Les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues décrites dans nos déclarations prospectives sont présentés sous la rubrique « Gestion des risques » se trouvant aux pages 38 à 41 du Rapport de gestion et États financiers consolidés 2020 de la Société (le « Rapport annuel 2020 »). Tout comme pour les risques mentionnés précédemment, la pandémie de la COVID-19 constitue également un risque qui pourrait avoir un impact sur les activités, l'exploitation, les projets, les synergies et le rendement de la Société ainsi que sur la réalisation des déclarations prospectives contenues dans le présent document.

Les déclarations prospectives contenues dans la présente Notice ne donnent pas de garantie quant à la performance future de la Société et elles supposent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte que notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, notre entreprise ou notre réputation diffèrent significativement. D'autres risques ou incertitudes que nous estimons actuellement comme étant non importants pourraient aussi avoir un impact négatif important. La Société considère que ces déclarations sont raisonnables et pertinentes à la date de publication de la présente Notice et représentent ses attentes. La Société n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives qui pourraient être contenues aux présentes, sauf si requis par la loi.

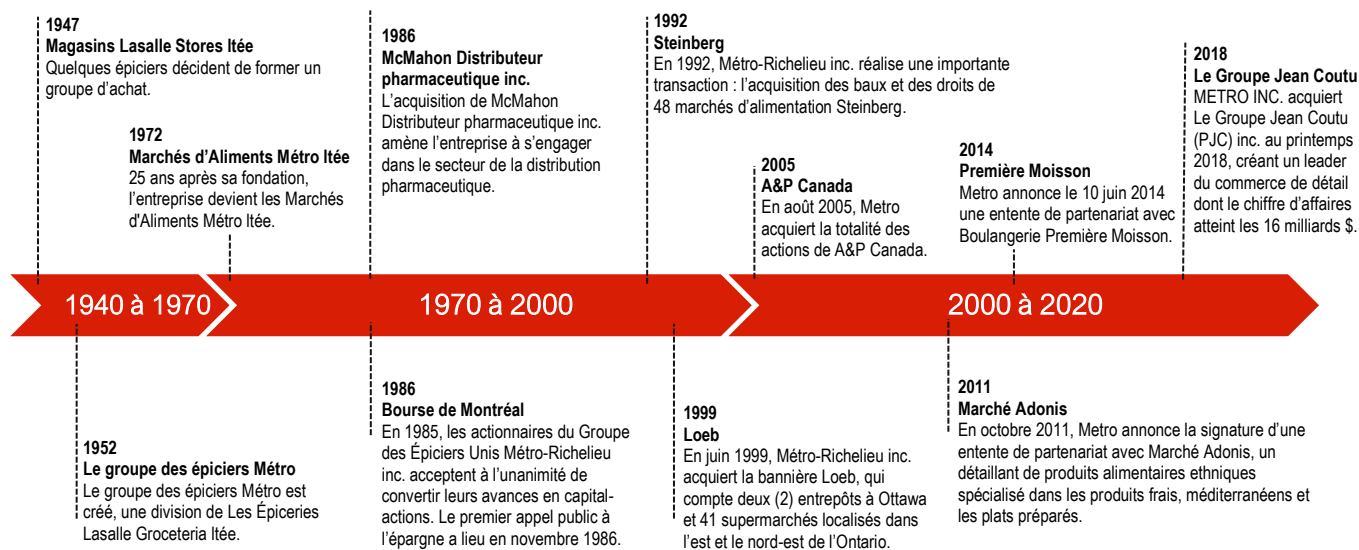
Historique

METRO INC., dont l'existence remonte à 1947, est un chef de file dans le domaine de l'alimentation et de la pharmacie avec 1 600 points de vente au Canada et des ventes annuelles de près de 18 milliards \$.

Fondés fièrement dans la province du Québec, nous sommes une compagnie canadienne régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). Nos actions se transigent à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole MRU. En date du 26 septembre 2020, nous avons une capitalisation boursière totale de 16 020 559 741 \$.

Nos risques d'affaires sont présentés dans notre Rapport annuel 2020 à partir de la page 38 à 41 et sont incorporés par référence à la présente Notice annuelle. Notre Rapport annuel 2020 est disponible sur notre site Internet (corpo.metro.ca) et sur SEDAR (sedar.com).

Le graphique suivant illustre les grands développements de l'histoire de la Société :



Incorporation

La Société est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). Elle résulte de la fusion de Groupe Métro-Richelieu inc. et de Épiciers Unis inc. le 30 avril 1982. Le nom de la société résultant de la fusion était alors Groupe des Épiciers Unis Métro-Richelieu inc.

Groupe Métro-Richelieu inc. a été constituée sous le nom Magasins LaSalle Stores limitée en vertu de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par lettres patentes datées du 22 décembre 1947. En septembre 1976, l'entreprise, alors connue sous le nom Marchés d'Aliments Métro Itée a fusionné avec Épiceries Richelieu limitée afin de former Métro-Richelieu inc. Cette dernière a modifié son nom en 1979 pour Groupe Métro-Richelieu inc.

Épiciers Unis inc. a été constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par lettres patentes datées du 31 août 1928.

Depuis la fusion de Groupe Métro-Richelieu inc. et de Épiciers Unis inc. le 30 avril 1982, Groupe des Épiciers Unis Métro-Richelieu inc. a changé son nom à deux reprises : tout d'abord, elle a changé le nom qu'elle utilisait depuis la fusion du 30 avril 1982, soit Groupe des Épiciers Unis Métro-Richelieu inc., pour le nom Métro-Richelieu inc. par certificat de modification daté du 25 septembre 1986, et ensuite une deuxième fois, par certificat de modification daté du 26 janvier 2000, pour adopter son nom actuel.

Le capital-actions de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées. La Société a éliminé la structure à deux paliers du capital-actions le 1er février 2012 par certificat de refonte. Toutes les actions à droit de vote multiple catégorie B émises et en circulation à ce moment dans le capital-actions de la Société ont été converties en actions à droit de vote subalterne catégorie A (comportant un droit de vote par action) sur la base d'une pour une. Par la suite, les actions à droit de vote subalterne ont été redésignées en tant qu'actions ordinaires. La Société a également modifié son symbole boursier « MRU.A » pour « MRU » afin de tenir compte de l'élimination de la structure à deux paliers de son capital-actions.

Le siège social et principal lieu d'affaires de la Société est situé au 11011, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal (Québec) H1C 1V6.

Nos divisions

Metro inc. est une société de portefeuille qui exerce ses activités par l'entremise de ses filiales et entités affiliées. Le tableau suivant présente les principales filiales et entités affiliées de la Société, leur juridiction de constitution et est organisé suivant les principales divisions de la Société. Toutes nos filiales et entités affiliées sont en propriété exclusive en date du 11 décembre 2020.

	Juridiction de l'incorporation
Division du Québec	
Metro Richelieu inc. (« Metro Richelieu »)	Canada
McMahon Distributeur pharmaceutique inc. (« McMahon »)	Canada
Metro Québec Immobilier inc.	Canada
Groupe Adonis inc. (« Groupe Adonis »)	Canada
Groupe Phoenicia inc. (« Groupe Phoenicia »)	Canada
Groupe Première Moisson inc. (« Groupe Première Moisson »)	Canada
Cuisine centrale prêt-à-manger inc.	Canada
Les marques Metro s.e.n.c.	Québec
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (le « Groupe Jean Coutu »)	Québec
Centre d'information RX ltée	Canada
Pro Doc Ltée («Pro Doc »)	Québec
Division de l'Ontario	
Metro Ontario inc. (« Metro Ontario »)	Canada
Metro Ontario Pharmacies Limited	Canada
Metro Ontario Real Estate Limited	Canada

À propos de notre compagnie

Avec un chiffre d'affaires annuel de près de 18 milliards \$, METRO est un chef de file dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie au Québec et en Ontario. En tant que détaillant, franchiseur, fabricant et distributeur, elle exploite un réseau de plus de 652 magasins d'alimentation et 648 établissements pharmaceutiques et approvisionne également plus de 700 magasins d'alimentation de proximité.

En date du 26 septembre 2020 et du 28 septembre 2019, METRO, ses franchisés et ses marchands affiliés, opéraient sous les principales bannières suivantes dans les localisations suivantes :

Alimentation



953 marchés d'alimentation

		2020	2019
Québec	Supermarchés		
	Metro	80	80
	Metro Plus	114	113
	Adonis	10	10
	Magasins à escompte		
	Super C	98	97
	Magasins de proximité		
	Marché Richelieu	53	56
	Marché Ami	301	297
	Magasins spécialisés		
Première Moisson	22	24	
Les 5 Saisons	2	2	
Ontario	Supermarchés		
	Metro	130	132
	Adonis	4	3
	Magasins à escompte		
	Food Basics	138	135
Magasins spécialisés			
Première Moisson	1	1	

Pharmacie



648 pharmacies

		2020	2019
Québec	PJC Jean Coutu	322	322
	PJC Santé	37	38
	PJC Santé Beauté	18	18
	Brunet	75	75
	Brunet Plus	51	51
	Brunet Clinique	19	20
	CliniPlus	15	17
Ontario	PJC Jean Coutu	8	8
	PJC Santé	1	1
83	Metro Pharmacy	45	43
	Food Basics Pharmacy	29	29
Nouveau-Brunswick	PJC Jean Coutu	18	18
	PJC Santé	2	2
	PJC Santé Beauté	8	8
28			

Il est important que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de METRO fonctionne efficacement et que l'échange de marchandises et d'informations entre les différents fournisseurs, centres de distribution et, ultimement, les magasins, s'effectue de façon efficace. METRO évalue continuellement sa chaîne d'approvisionnement, y compris les méthodes de distribution, les installations, les technologies, les modes de transport et les relations avec les fournisseurs, et, lorsque nécessaire, instaure des changements à ses infrastructures de chaîne d'approvisionnement pour assurer un système régulier et à bons coûts.

Les activités de METRO ne dépendent pas d'un seul client ou d'un petit nombre de clients. Elle maintient des inventaires suffisants, assurant ainsi la disponibilité des produits. METRO entretient des relations d'affaires avec un grand nombre de fournisseurs nationaux et régionaux. Elle ne dépend d'aucun de ces tiers.

METRO s'efforce de s'approvisionner de manière responsable. Plus de détails sur le cadre directeur d'approvisionnement responsable apparaissent dans la rubrique « Responsabilité d'entreprise » à la page 14 de la présente Notice.

Notre division alimentaire

Les activités de la Société dans le secteur de détail alimentaire sont situées au Québec et en Ontario.

Chaque magasin est opéré soit par l'une des filiales de la Société (Metro Richelieu, Metro Ontario, Groupe Adonis ou Groupe Première Moisson), ou par des franchisés ou des marchands affiliés régis par une convention de franchise ou d'affiliation, selon le cas.

La majeure partie du réseau de détail alimentaire de METRO est desservi par quatre (4) entrepôts détenus par METRO lesquels assurent l'approvisionnement et l'entreposage de produits d'épicerie, de marchandises générales, de denrées non périssables et de certains produits laitiers. Elle exploite aussi neuf (9) entrepôts pour l'approvisionnement et l'entreposage de viandes et de produits surgelés, de fruits et légumes de même que des produits pour l'approvisionnement de magasins d'alimentation de proximité. La cuisine centrale de la Société, Cuisine centrale prêt-à-manger inc., a débuté ses opérations en 2020 et produit une variété de plats prêt-à-manger, salades et trempettes pour les magasins d'alimentation.



Les magasins Adonis sont opérés par le Groupe Adonis et approvisionnés par deux (2) centres de distribution que Groupe Phoenicia exploite.

Le Groupe Adonis distribue également une sélection de produits sous les marques de commerce Adonis dans plusieurs des établissements de METRO.



l'art du vrai!

Chaque magasin *Première Moisson* est soit un magasin corporatif exploité par Groupe Première Moisson ou un magasin franchisé ou affilié exploité par un marchand franchisé ou affilié. Les 22 magasins Première Moisson sont approvisionnés par deux (2) usines de fabrication de produits alimentaires détenus par Groupe Première Moisson.

Groupe Première Moisson distribue également une gamme de produits sous les marques de commerce *Première Moisson* et *Collection Première Moisson* dans plusieurs des magasins d'alimentation de METRO. Les produits *Collection Première Moisson* comprennent des produits alimentaires prêt-à-manger, des viennoiseries, des tartes et des gâteaux et sont exclusivement offerts dans les magasins *Metro*.

Notre division pharmacie

414 pharmacies sont exploitées sous les bannières *PJC Jean Coutu*, *PJC Santé* et *PJC Santé Beauté* (collectivement les « bannières *PJC* » et l'expression « pharmacies *PJC* » renvoie collectivement aux pharmacies exploitées sous les bannières *PJC*), et près de 24 000 employés travaillent dans le réseau de détail pharmaceutique. Le Groupe Jean Coutu est la plus importante chaîne de pharmacies au Québec. Ses activités comprennent principalement : le franchisage, la vente en gros et la distribution de médicaments génériques.

160 pharmacies sont exploitées sous les bannières *Brunet*, *Brunet Plus*, *Brunet Clinique* et *CliniPlus* (collectivement les « bannières *Brunet* » et l'expression « pharmacies *Brunet* » renvoie collectivement aux pharmacies exploitées sous les bannières *Brunet*).

L'alliance de METRO et du Groupe Jean Coutu permettra* aux bannières *PJC* et aux bannières *Brunet* de développer* leur plein potentiel, de renforcer la présence de la Société dans le marché pharmaceutique et de mieux répondre aux besoins des consommateurs. Les activités de la Société dans l'industrie de détail pharmaceutique couvrent un large territoire lequel comprend les provinces du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Au Québec, les activités du réseau de détail pharmaceutique de la Société sont organisées sous forme de franchise. Sa filiale Groupe Jean Coutu agit à titre de franchiseur et grossiste pour toutes les pharmacies *PJC*. Par ailleurs, la filiale de METRO, McMahon, agit à titre de franchiseur et de grossiste pour les pharmacies *Brunet*.

En Ontario, les activités du réseau de détail pharmaceutique de la Société sont organisées sous forme de pharmacies exploitées par METRO ou par un pharmacien propriétaire franchisé. Certains des magasins de METRO, situés en Ontario, lesquels sont exploités par Metro Ontario sous les bannières *Metro* et *Food Basics*, offrent des services complets de pharmacie à l'intérieur des magasins. Ces pharmacies sont exploitées sous deux (2) bannières, soit *Metro Pharmacy* ou *Food Basics Pharmacy*, et sont approvisionnées par le Groupe Jean Coutu. De plus, le Groupe Jean Coutu agit à titre de franchiseur et de grossiste pour les pharmacies *PJC* situées en Ontario.

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Au Nouveau-Brunswick, METRO est fortement représentée par l'entremise de 28 pharmacies exploitées par les pharmaciens propriétaires franchisés affiliés aux bannières *PJC*.

METRO exploite quatre (4) centres de distribution qui approvisionnent l'ensemble de son réseau de pharmacies. Deux (2) d'entre eux sont exploités par McMahon et permettent d'approvisionner des pharmacies indépendantes et des établissements de santé, tels que des hôpitaux ou des centres d'accueil, ainsi que les pharmacies *Brunet*. Le Groupe Jean Coutu opère les deux (2) autres centres de distribution lesquels desservent les pharmacies *PJC* ainsi que les pharmacies situées en Ontario.

Distribution de médicaments génériques

La Société, par l'entremise de sa filiale Groupe Jean Coutu, détient Pro Doc, un distributeur de médicaments génériques situé à Laval principalement impliqué dans la distribution de médicaments génériques. Pro Doc détient un portfolio d'environ 128 molécules génériques et 292 produits différents. Ces produits sont vendus sous la marque de commerce *Pro Doc*. Les médicaments génériques distribués par Pro Doc sont exclusivement vendus au Québec, principalement auprès du Groupe Jean Coutu et de McMahon.

Nos produits, marques et services

Le réseau de magasins de METRO répond aux besoins de sa clientèle en offrant des commerces chaleureux, un service personnalisé et une gamme étendue de produits de qualité à des prix très concurrentiels.

Nos marques privées



METRO détient plusieurs marques privées, y compris les marques de commerce *Inesistibles*, *Selection* et *Life Smart Mieux-être* dont les produits sont présentement offerts, ou en voie d'être offerts, dans la majorité de ses magasins. Certaines autres marques privées, comme les produits offerts sous les marques de commerce *Phoenicia* et *Cedar*, sont offertes dans les magasins *Adonis* et autres magasins d'alimentation, alors que les magasins *Première Moisson*, quant à eux, offrent une sélection de produits sous la marque de commerce *Première Moisson*. Plusieurs magasins *Metro* offrent une gamme de produits exclusifs sous la marque de commerce déposée *Collection Première Moisson*. Certains produits sous la marque de commerce *Première Moisson* se retrouvent aussi dans les magasins *Metro*, *Super C*, *Adonis* et *Food Basics*.

Les pharmacies *PJC* offrent plus de 3 800 produits de marques privées. Parmi les produits de marques privées du Groupe Jean Coutu figurent la gamme de produits de beauté et de cosmétiques, des médicaments en vente libre et des produits de soins personnels, le tout sous la marque *Personnelle*. Elles offrent également une sélection de produits de marques exclusives.

Les marques privées de METRO *Inesistibles* et *Selection* sont vendues dans les pharmacies *PJC*. La marque privée de produits santé-beauté de Groupe Jean Coutu, *Personnelle*, est aussi vendue dans les pharmacies *Brunet* ainsi que dans les magasins *Super C*, *Metro* et *Food Basics*. Des médicaments en vente libre de marque *Personnelle*, font également partie de l'offre de produits des pharmacies *Brunet*.

Les produits de marques privées de METRO ont été reconnus en 2020 avec 20 prix pour leur innovation, leur design et leurs recettes dont six (6) Grand prix Canadien des produits nouveaux, deux (2) prix internationaux Vertex ainsi que six (6) Store Brands Editors Picks.

Développement de produits

METRO produit des analyses sur les habitudes de consommation et les besoins de la clientèle par l'entremise de son service de recherche commerciale et d'intelligence consommateur. De plus, METRO travaille en collaboration avec plusieurs partenaires, dont Dunnhumby, afin d'élaborer et de mettre en place des stratégies visant à mieux satisfaire les besoins des consommateurs et à les fidéliser à long terme.

METRO a continué d'améliorer sa gamme de produits offerts dans les magasins et à miser davantage sur l'expérience client et l'innovation. Les équipes de METRO recherchent constamment des produits distinctifs et élaborent de nouveaux concepts de mise en marché. Un département est dédié à l'expérience client, afin de définir et d'assurer la mise en œuvre d'une expérience de magasinage distinctive dans les magasins

Metro. Les plus récents magasins *Metro* au Québec et en Ontario constituent une nouvelle génération de magasins qui offrent des produits et services novateurs.

METRO a complété cette année le lancement de plus de 350 nouveaux produits de marques privées et a apporté des améliorations à plus de 700 produits existants, que ce soit au niveau de l'emballage, du coûtant ou de la recette, y compris la réduction en sodium et autres améliorations de recettes. Des consignes complètes de tri de matériel pour fins de recyclage sont maintenant présentes sur les emballages de plus de 1 000 produits. En 2020, la marque privée de METRO *Life Smart Mieux-être* a fait son entrée dans les pharmacies *PJC* et dans nos magasins d'alimentation. METRO a aussi lancé plus de 70 nouveaux articles santé sous les marques *Life Smart Mieux-être Naturalia*, *Life Smart Mieux-être*, *Life Smart Mieux-être à base de plante* et *Life Smart Mieux-être Biologique*. L'assortiment de produits de marque privée santé-beauté du Groupe Jean Coutu, *Personnelle* a continué de grandir dans les pharmacies *Brunet* ainsi que dans les magasins *Super C*, *Metro* et *Food Basics*. Des médicaments en vente libre de marque *Personnelle* se sont aussi ajoutés à l'offre de produits des pharmacies *Brunet*. La notoriété de l'ensemble des marques de METRO est ainsi maximisée dans le meilleur intérêt de la clientèle des différentes bannières de METRO.

Programmes de fidélisation de la clientèle

Les programmes de fidélisation offerts par METRO permettent de rejoindre et de récompenser plus de 5,5 millions de clients à travers le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

Au Québec, METRO, par l'entremise de son programme *metro&moi*, permet aux consommateurs d'accumuler des points qui peuvent être appliqués à des achats dans les magasins *Metro* et en ligne sur *metro.ca*. Ce programme permet à METRO de fidéliser les consommateurs par le développement et la mise en place de stratégies et d'offres personnalisées axées sur les clients.

Le programme de récompenses Air Miles® est offert aux clients de la bannière *Metro* en Ontario et des bannières *PJC* au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Le programme offre aux clients de ces bannières la possibilité d'accumuler des Air Miles®, certains rabais et autres récompenses permettant à METRO d'augmenter la fidélité de ses clients et ses connaissances à propos des habitudes d'achat de ceux-ci dans le cadre de sa gestion globale stratégique des relations avec les clients.

Toutes les bannières de METRO disposent d'outils de personnalisation et de communications, telles qu'applications mobiles, communications personnalisées et infolettres, permettant aux clients de recevoir des communications régulières et des offres pertinentes adaptées à leurs besoins.

Plateformes numériques

En 2020, METRO a poursuivi la croissance de son service d'épicerie en ligne pour la bannière *Metro*. À la suite de l'introduction en mai 2019 du service d'épicerie en ligne dans la région du grand Toronto, ce service a été étendu à la ville de Québec et Sherbrooke avec l'ajout de deux (2) nouveaux magasins. Cela porte le nombre total de magasins qui offre ce service à 12. Le service d'épicerie en ligne atteint désormais 70 % de la population du Québec et dessert 1,9 million de foyers en Ontario. En novembre 2020, nous avons annoncé notre intention d'ouvrir un magasin dédié à l'épicerie en ligne pour desservir Montréal en 2021*.

En mars 2020, dans le but de rencontrer la demande supplémentaire engendrée par la pandémie de la COVID-19, un nouveau service *Priorité* a été déployé dans près de 250 magasins *Metro* au Québec et en Ontario. Ce service est également offert aux clients des bannières *Super C*, *Food Basics*, *Adonis*, *PJC* et *Brunet*. Ce service simplifié de commande en ligne nous aide à rencontrer les besoins de nos clients âgés de 70 ans et plus, à mobilité réduite, ayant reçu un diagnostic positif à la COVID-19 ou qui sont sous quarantaine obligatoire.

En avril 2020, un nouveau partenariat avec Cornershop, un service d'épicerie sur demande accessible via l'Internet ou une application mobile, a débuté, nous permettant d'ajouter une façon supplémentaire pour nos clients d'avoir accès à nos produits. Cornershop permet aux clients de recevoir leurs commandes directement à la maison, en aussi peu que 60 minutes, le tout préparé par un acheteur personnel dans une épicerie *Metro* participante. Ce service est aussi disponible dans les bannières *PJC* et *Brunet*.

Le service d'épicerie en ligne s'inscrit dans la stratégie numérique globale de l'entreprise qui vise à positionner METRO comme le détaillant qui offre l'expérience alimentaire la plus adaptée aux besoins et comportements des consommateurs.

Les magasins arborant les bannières *Metro*, *Super C* et *Food Basics* ont tous une application mobile pour aider les clients à trouver le magasin le plus proche, afficher les circulaires et accéder aux coupons de réduction. De nouvelles fonctionnalités ont également généré une hausse de l'engagement sur nos applications mobiles en 2020. À temps pour le dixième anniversaire du programme *metro&moi*, les clients de *Metro* au Québec peuvent désormais s'abonner instantanément au programme de loyauté directement sur l'application mobile. Une plus grande variété d'offres exclusives à nos applications mobiles a aussi contribué au succès de l'ensemble de nos applications mobiles d'épicerie qui combinent plus de deux (2) millions de téléchargements et plus de 500 000 utilisateurs mensuels.

La circulation sur notre site Internet a aussi augmenté de façon significative en raison de la pandémie au cours de l'année 2020. Des services numériques supplémentaires ont été développés rapidement afin de répondre à cette situation sans précédent.

Depuis mai 2020, dans le but de minimiser les contacts physiques dans nos magasins *Metro*, les membres de nos programmes de loyauté au Québec et en Ontario ont l'option de recevoir leurs reçus de transaction par courriel en présentant simplement leur carte de membre en magasin.

En 2020, l'expérience utilisateur de l'application mobile de *Brunet* a été complètement revue. Par ailleurs, plusieurs mises à jour des sites Internet

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

des diverses bannières de la Société ont été achevées en 2019 : Brunet.ca a été mis à jour et a migré vers la même plateforme technologique que JeanCoutu.com; et les sites web de *Marché Richelieu* (marcherichelieu.ca) et d'*Adonis* (groupeadonis.ca) ont été repensés pour offrir une expérience améliorée et optimisée pour la navigation à partir d'appareils mobiles.

Les sites web du Groupe Jean Coutu et Brunet permettent de trouver des pharmacies qui offrent des services professionnels particuliers. Les patients peuvent également prendre des rendez-vous en ligne pour obtenir certains services comme la vaccination antigrippale. En 2020, une nouvelle fonctionnalité de paiement a été ajoutée afin de permettre aux patients de payer le renouvellement de leur prescription directement sur le site web du Groupe Jean Coutu.

Le Groupe Jean Coutu a aussi développé, par l'intermédiaire de sa filiale, Centre d'information Rx ltée, un système exclusif de gestion des services pharmaceutiques et des ordonnances utilisé dans la quasi-totalité des pharmacies *PJC*. Après une courte pause en raison de la pandémie de la COVID-19, le déploiement de ce système continue dans les pharmacies du réseau *Brunet*. Ce système est conçu pour permettre une gestion efficace du flux des opérations dans le but d'optimiser les services pharmaceutiques en mettant l'accent sur la préparation rapide des ordonnances, la vérification du contrôle de la qualité, la réduction des erreurs dans la préparation des ordonnances, la réduction des possibilités d'interaction de médicaments néfastes, l'examen des données de transitique, la documentation et le suivi du dossier patient et la maximisation de la disponibilité des médicaments d'ordonnance à forte demande. Le système permet également aux patients qui en font la demande d'utiliser toute pharmacie de la même bannière, *PJC* ou *Brunet*, située à l'intérieur d'une même province pour renouveler ou transférer leurs ordonnances (à l'exception de l'Ontario). Les patients peuvent accéder via le site web ou l'application mobile de Groupe Jean Coutu à leur Dossier Santé et, le cas échéant, celui de leur famille. Le Dossier Santé comprend, entre autres, la liste des ordonnances, une copie des ordonnances et des fiches d'information sur les médicaments. Cette application permet aussi aux patients de transmettre une nouvelle ordonnance.

Services de bannières

Les réseaux de commerces exploités sous les différentes bannières de METRO sont structurés de façon à répondre aux besoins spécifiques des consommateurs. Chacun des réseaux présente au public une image uniforme et est appuyé par des services spécialisés de soutien technique.

METRO offre divers services aux marchands affiliés ou franchisés exploitant un commerce sous les bannières *Metro*, *Metro Plus* et *Marché Richelieu* et plusieurs de ces services sont facturés aux utilisateurs afin d'en assurer l'autofinancement. Les services offerts comprennent des programmes de mise en marché, de marketing, de publicité ainsi que la comptabilité et l'informatique de détail, l'aménagement et la sélection des équipements en magasin, les programmes d'assurance et autres programmes d'analyse et de consultation. L'ensemble de ces produits et programmes répond à l'objectif de METRO qui est d'offrir à ces marchands un service global de qualité. METRO offre aussi à ses clients sous bannière différents programmes commerciaux, des rabais et des primes de fidélité, lesquels sont concurrentiels dans l'industrie de l'alimentation. *Metro Richelieu* et *Metro Ontario* tirent leurs revenus principalement de la vente de produits aux commerçants, dont plusieurs de ces produits sont livrés depuis leurs centres de distribution, ainsi que des services rendus à ceux-ci.

Les pharmaciens propriétaires franchisés des pharmacies *PJC* et *Brunet* sont propriétaires de leurs établissements et en assument la gestion, en plus de veiller au merchandisage et au financement de leurs inventaires. Le Groupe Jean Coutu et McMahon tirent leurs revenus des redevances, calculées en pourcentage des ventes des établissements, de la vente de produits aux pharmaciens propriétaires franchisés, dont plusieurs sont livrés depuis leurs centres de distribution, ainsi que des services rendus à ceux-ci. Le Groupe Jean Coutu et McMahon exploitent chacun deux (2) centres de distribution et coordonnent plusieurs autres services aux pharmaciens propriétaires franchisés, lesquels peuvent inclure des services d'achats centralisés, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de consultation opérationnelle, de systèmes d'information et des programmes de marques privées.

L'octroi des bannières est à la discrétion de METRO. Les marchands désirant arborer une des bannières de METRO doivent, au préalable, satisfaire à certains critères d'adhésion. La majorité des clients sous bannière sont liés à METRO par différentes conventions.

Propriété intellectuelle

METRO a mis en place des procédures afin de protéger sa propriété intellectuelle. METRO utilise et possède en exclusivité plusieurs marques de commerce et noms commerciaux. Ses principales bannières sont *Metro*, *Metro Plus*, *Super C*, *Marché Richelieu*, *Marché Ami*, *Food Basics*, *Adonis*, *Première Moisson*, *PJC Jean Coutu*, *PJC Santé*, *PJC Santé Beauté*, *Brunet*, *Brunet Plus*, *Brunet Clinique*, *CliniPlus*, *Metro Pharmacy* et *Food Basics Pharmacy*. Ses principaux produits de marques privées sont identifiés notamment par les marques de commerce suivantes : *Irresistibles*, *Selection*, *Personnelle*, *PJC*, *PJC Délices*, *Phoenicia*, *Cedar*, *Première Moisson*, *Collection Première Moisson* et *Pro Doc*. METRO voit à protéger ses éléments d'actifs auprès des autorités en matière de propriété intellectuelle ou autrement.

Environnement concurrentiel

L'industrie alimentaire et pharmaceutique au Canada est hautement concurrentielle, mais METRO continue de travailler pour accroître ses parts de marché*, notamment en sélectionnant précisément la localisation des futurs magasins, en prônant activement des techniques de mise en marché dynamiques axées sur les besoins des consommateurs et en modernisant ses magasins, ses systèmes d'information ainsi que ses plateformes numériques. Le réseau de détail de METRO fait concurrence à des entreprises locales, régionales, nationales et internationales, comprenant des pharmacies et des supermarchés indépendants, des magasins à grande surface, des clubs de produits en gros, des détaillants en ligne, des magasins à escomptes, des dépanneurs et d'autres chaînes, groupements et bannières.

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Saisonnier

Sauf pour certaines périodes de fêtes dans le cours d'une année, lesquelles correspondent à un niveau de ventes plus accru, il n'y a pas de facteurs saisonniers qui affectent les affaires de METRO.

Réglementation

Les activités d'exploitation de METRO nécessitent certains permis et licences gouvernementaux, notamment en ce qui concerne la vente de boissons alcooliques, de tabac, de billets de loterie et la distribution de produits pharmaceutiques et d'instruments médicaux. La Société estime qu'elle possède les licences et les permis nécessaires au bon fonctionnement de ses activités en conformité avec la loi. De plus, METRO vend ou distribue certains aliments et produits de santé dont les prix sont réglementés par les autorités compétentes, tels que les médicaments d'ordonnance, le lait, la bière et le vin.

Activités de prêts

La Société n'a pas d'activités de prêts, mais il peut toutefois survenir des situations, dans le cours normal de ses opérations, où METRO octroie des prêts, notamment à ses détaillants.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque pouvant affecter la Société sont décrits dans le Rapport annuel 2020 de la Société aux pages 38 à 41 inclusivement, sous la rubrique « Gestion des risques ».

Notre équipe

Au 26 septembre 2020, METRO employait directement 45 837 personnes, dont 36 563 étaient régies par 161 conventions collectives. Si l'on ajoute à ce nombre les employés des entités structurées et de Groupe Première Moisson, ce chiffre monte à environ 54 800 et représente le nombre d'employés dont les salaires et charges sociales sont comptabilisées à la note 5 des États financiers consolidés 2020 de la Société qui se trouve à la page 66 du Rapport annuel 2020 de la Société. En termes d'employés équivalent temps plein, ce chiffre équivaut à environ 38 920. En effet, 61 % des employés de METRO occupent des postes à temps partiel, emplois que l'on retrouve en très grande partie dans les magasins et qui constituent fréquemment un premier emploi pour les personnes qui accèdent au marché du travail. Dans l'ensemble de son réseau, METRO procure un emploi à environ 90 000 personnes.

Au cours du dernier exercice financier, METRO a négocié et renouvelé 16 conventions collectives touchant 962 employés. Ces ententes sont en vigueur pour des périodes de 41 mois à 91 mois et se termineront, entre le 19 février 2023 et le 19 avril 2027. En date du 26 septembre 2020, 16 conventions collectives étaient expirées et faisaient ou étaient sur le point de faire l'objet de négociations. Ces conventions couvraient 2 477 employés. Au cours du prochain exercice financier, 29 conventions collectives couvrant 4 938 employés viendront à échéance. Finalement, 101 conventions collectives viendront à échéance entre le 3 octobre 2021 et le 31 décembre 2026. Ces conventions couvrent 28 186 employés.

METRO considère* ses relations de travail satisfaisantes.

Relativement aux régimes de retraite auxquels participent les employés de METRO, la majorité des employés de METRO participent à des régimes multi-employeurs. Ces régimes sont comptabilisés sur une base de cotisations déterminées et ne sont pas administrés par METRO puisqu'ils regroupent des employés de différentes entreprises.

Pour ce qui est des autres employés de METRO, ils participent soit à des régimes à cotisations déterminées, soit à des régimes à prestations déterminées. La responsabilité de l'administration des régimes de retraite des employés du Québec revient, selon la loi, au comité de retraite de chacun de ces régimes. En Ontario, les régimes sont administrés par METRO ou par un comité de fiduciaires.

Les politiques de placement des régimes mentionnés ci-dessus sont revues annuellement afin de s'assurer que la répartition des actifs soit appropriée.

Le passif des régimes de retraite à prestations déterminées représente une faible portion de la capitalisation boursière de la Société et se compare avantageusement aux autres sociétés publiques.

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Développement général des activités au cours des trois dernières années

Au cours des trois (3) derniers exercices financiers, METRO et ses détaillants ont procédé à des travaux majeurs dans 88 magasins d'alimentation soit, l'ouverture de 19 magasins (y compris les relocalisations), l'agrandissement de 10 magasins et la rénovation de 59 magasins. Ces travaux représentent une augmentation de 1,06 % de la superficie de vente de son réseau de détail alimentaire pour toutes les bannières alimentaires confondues.

Ces investissements auront permis d'établir, à la grandeur du réseau, des bases solides et durables sur lesquelles METRO et ses détaillants continuent d'accroître le réseau de détail. Vous trouverez ci-dessous plus de détails sur les faits marquants des trois (3) dernières années.

2020

Développements opérationnels

La crise liée à la COVID-19 est sans précédent et a sollicité toutes nos ressources pour assurer la sécurité de nos employés et de nos clients, la résilience de notre chaîne d'approvisionnement et notre capacité à maintenir nos activités dans nos réseaux. L'ensemble de nos employés, marchands et pharmaciens-propriétaires, ainsi que nos partenaires fournisseurs, se sont mobilisés pour fournir à nos clients les services essentiels d'alimentation et de pharmacie, sans faire de compromis sur la sécurité.

Depuis le début de la pandémie, METRO a versé plus de 4 millions \$ pour soutenir des communautés. Répondant à l'appel de ces partenaires communautaires de longue date, l'argent a été remis principalement à Feed Ontario, aux Banques Alimentaires du Québec et au fonds d'urgence de Centraide/United Way.

En mars 2020, METRO a annoncé un investissement de 420 millions \$ sur cinq (5) ans* pour la construction d'un nouveau centre de distribution automatisé pour les produits frais et surgelés à Terrebonne, Québec, au nord de Montréal, et l'agrandissement de son centre de distribution de fruits et légumes et de produits laitiers situé à Laval, Québec. Ces investissements permettront à METRO de toujours mieux répondre aux attentes de ses clients d'aujourd'hui et de demain et de poursuivre sa croissance*. Le nouveau centre de distribution de Terrebonne ouvrira ses portes en 2023*, alors que l'agrandissement du centre de distribution de Laval sera complété en 2024*.

En octobre 2017, nous avons annoncé un investissement de 400 millions \$ sur six (6) ans dans le réseau de distribution de la Société en Ontario. La phase 1 du projet lancé en 2019 a été légèrement retardée en raison de la pandémie, mais elle est maintenant sur le point d'être terminée. Le démarrage de notre nouveau centre de distribution est prévu en janvier 2021*. Cette installation équipée d'une technologie de pointe nous aidera à améliorer le service à notre réseau de magasins et à offrir une plus grande fraîcheur et variété de produits*.

Nous avons accéléré nos plans pour augmenter la capacité de notre service d'épicerie en ligne. Au cours de l'année, nous avons élargi notre service d'épicerie en ligne au Québec en ajoutant des magasins à Québec et Sherbrooke et nous ajouterons également un troisième magasin en Ontario. Nous avons récemment annoncé notre intention d'ouvrir en 2021 un magasin dédié à l'épicerie en ligne pour desservir Montréal*.

Nous avons continué le regroupement des activités de la pharmacie et les meilleures pratiques entre METRO et le

Groupe Jean Coutu. À la fin de l'exercice financier 2020, nous avons atteint notre objectif de générer 75 millions \$ de synergies annualisées dans les trois (3) ans suivant l'acquisition.

Nous avons poursuivi notre plan d'investissement dans nos magasins. Au Québec, nous avons ouvert un *Metro Plus* et un *Super C*, nous avons également relocalisé un *Metro Plus* et un *Super C*, et nous avons effectué des rénovations majeures dans sept (7) autres magasins. En Ontario, nous avons ouvert un *Metro*, un *Food Basics* et un *Adonis*, nous avons converti deux (2) magasins *Metro* en *Food Basics* et effectué des rénovations majeures dans huit (8) autres magasins.

Nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre plan de responsabilité d'entreprise tout en adaptant certains programmes en raison de la pandémie. Nous avons implanté de nombreuses mesures pour assurer la sécurité des clients et employés et avons adapté nos méthodes d'embauche de façon à atteindre nos objectifs de recrutement, tout en respectant les contraintes sanitaires. Au cours de l'exercice, nous avons poursuivi le déploiement de nos programmes axés sur l'achat local, l'approvisionnement responsable et la réduction du gaspillage alimentaire, en plus de débiter le déploiement de nos actions d'optimisation de nos emballages et imprimés et de réduire l'intensité de nos émissions de gaz à effet de serre.

Nous avons acquis la participation minoritaire dans Groupe Première Moisson au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2020.

Développements financiers et corporatifs

Le 10 octobre 2019, le syndicat bancaire de METRO a accepté de prolonger la date d'échéance de la facilité de crédit rotative autorisée, renouvelable et non garantie de 600 millions \$ (la « Facilité de crédit ») du 3 novembre 2023 au 3 novembre 2024.

Le 26 février 2020, la Société a émis en placement privé des billets non garantis de premier rang série I, à un taux d'intérêt nominal fixe de 3,41 %, échéant le 28 février 2050, d'un capital total de 400 millions \$ et rachetables à la juste valeur en tout temps avant leur échéance au gré de l'émetteur. Le 27 février 2020, la Société a procédé au remboursement de la totalité des billets de Série E d'un montant de 400 millions \$ qui venait à échéance ce même jour.

Le Conseil d'administration de la Société a autorisé, le 17 novembre 2020, le renouvellement du programme de rachat d'actions pour la période 2020-2021. La Société a racheté, dans le cours normal des activités, entre le 25 novembre 2019 et le 24 novembre 2020, plus de quatre (4) millions de ses actions ordinaires.

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Développements opérationnels

En 2019, METRO a poursuivi le regroupement des activités pharmaceutiques et le partage des meilleures pratiques d'affaires entre METRO et le Groupe Jean Coutu. La première phase du regroupement des activités de distribution pharmaceutique a été complétée à l'été 2019 et les commandes de plus de 300 clients de l'Ontario ont été centralisées au centre de distribution de Varennes du Groupe Jean Coutu, lequel est à la fine pointe de la technologie. Il s'agissait de la première étape vers la mise en place de la chaîne opérationnelle pharmaceutique unifiée assurant à la Société plus d'agilité et plus d'efficacité.

Le Groupe Jean Coutu a célébré ses 50 ans d'existence, soit 50 ans de service à la clientèle de qualité, d'innovations et d'amitié.

Conformément à l'accord intervenu avec le Commissaire de la concurrence du Canada, METRO a complété le dessaisissement de ses droits dans dix (10) pharmacies au cours de l'année.

En mai 2019, METRO a débuté le service d'épicerie en ligne en Ontario. Il est maintenant possible pour 1,9 million de ménages dans la région du grand Toronto de bénéficier de ce service. Les clients peuvent aller chercher leur commande dans l'un (1) des deux (2) magasins proposant le service en ligne ou faire livrer celle-ci à leur domicile. Les produits sont sélectionnés par des employés de METRO spécialement formés à cet effet.

En 2019, METRO a continué d'investir dans ses magasins. Au Québec, un (1) magasin *Adonis* et un (1) magasin *Super C* ont été relocalisés et des rénovations majeures ont été réalisées dans dix (10) autres magasins. En Ontario, deux (2) magasins *Metro*, trois (3) magasins *Food Basics* et un (1) magasin *Adonis* ont été ouverts. De plus, deux (2) magasins *Metro* ont été convertis à *Food Basics* et des rénovations majeures ont été complétées dans dix (10) autres magasins.

Groupe Première Moisson a ouvert un nouvel établissement de vente dans la région métropolitaine de Montréal, portant ainsi le nombre de boulangeries *Première Moisson* actives dans la région métropolitaine de Montréal à 22 en plus d'une (1) située dans la ville de Québec et deux (2) dans la région de Gatineau-Ottawa.

Après avoir annoncé en octobre 2017 un investissement de 400 millions \$ sur six (6) ans dans le réseau de distribution de la Société en Ontario, les travaux de construction du nouveau centre de distribution semi-automatisé de produits frais près du centre actuel (Vickers Road) à Toronto ont débuté en août 2019. Le nouveau centre de distribution sera doté d'une technologie de pointe qui aidera la Société à améliorer le service à son réseau de magasins et à offrir une plus grande fraîcheur et une plus grande variété de produits*.

METRO s'est classée au 10^e rang dans une étude sur la réputation des entreprises faisant affaires au Canada, menée par le Reputation Institute. C'est la première fois que la Société se classe au top 50. Le premier rapport Canadian BrandZ publié en 2019 a classé *Metro* comme la marque alimentaire ayant le plus de valeur au Canada et la 19^e marque canadienne ayant le

plus de valeur dans l'ensemble.

Le 17 janvier 2019, avec d'autres entreprises, la Société a annoncé qu'elle chercherait à réduire de 50 % le gaspillage alimentaire dans le cadre de ses opérations d'ici 2025*. La Société a déjà d'importants projets en place en la matière, soit le programme de gestion des matières résiduelles et celui de dons de produits alimentaires *Récupartage*. Au cours de l'exercice, nous avons dévoilé notre politique de gestion des emballages et imprimés et avons réaffirmé notre volonté de réduire de 50 % les sacs de plastique à usage unique dans les magasins de nos bannières d'alimentation et de pharmacie de la Société d'ici la fin de l'exercice 2023*. Ces initiatives s'ajoutent à celles déjà mises en place soit : améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments de la Société, le programme visant à améliorer les consignes de recyclage sur les emballages des marques privées de produits d'alimentation et l'opportunité pour les clients des magasins *Metro* du Québec d'apporter leurs contenants réutilisables pour faire l'achat de produits frais.

Développements financiers et corporatifs

Après une période d'environ un (1) an au cours de laquelle le programme de rachat d'actions n'avait pas été renouvelé, notamment parce que la Société avait choisi, durant cette période, d'allouer les liquidités excédentaires disponibles au remboursement d'une partie de la dette encourue pour la Transaction (telle que définie ci-dessous), le conseil d'administration de la Société a autorisé, le 20 novembre 2018, le rétablissement du programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités à partir du 23 novembre 2018. La Société a racheté, dans le cours normal de ses activités, entre le 23 novembre 2018 et le 22 novembre 2019, plus de trois (3) millions de ses actions et a renouvelé son programme de rachat d'actions pour l'année 2019-2020.

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Acquisitions d'entreprise

Le 11 mai 2018, la Société a complété l'acquisition de toutes les actions à droit de vote subalterne catégorie A du Groupe Jean Coutu en circulation et toutes les actions catégorie B du Groupe Jean Coutu en circulation pour une contrepartie totale de 4,5251 milliards \$ (la « Transaction »), le tout tel que plus amplement décrit dans la déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 25 juillet 2018 disponible sur SEDAR.

Cette Transaction a permis à la Société d'augmenter de façon significative ses activités dans l'industrie de la pharmacie allant de 254 pharmacies à la fin de l'exercice financier 2015 à 669 pharmacies opérant sous les diverses bannières pharmaceutiques à la fin de l'exercice financier 2018. Cette Transaction représente la plus importante acquisition de la Société à ce jour. À la suite de la Transaction, le Groupe Jean Coutu est devenu une filiale en propriété exclusive directe de la Société. Selon les modalités de la Transaction, la contrepartie globale transférée aux actionnaires du Groupe Jean Coutu était composée de 3,3772 milliards \$ en espèces et de l'émission d'environ 28 millions d'actions ordinaires de la Société représentant 1,1479 milliards \$.

Avant la Transaction, les actions catégorie A du Groupe Jean Coutu étaient inscrites à la cote de la TSX. Après la réalisation de la Transaction, les actions catégorie A ont été radiées de la cote de la TSX et le Groupe Jean Coutu a cessé d'être un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada.

En octobre 2017, pour financer la composante en espèces du prix d'acquisition payable pour la Transaction, la Société a obtenu des facilités de crédit entièrement garanties par la Banque de Montréal, la Banque canadienne impériale de commerce et la Banque Nationale du Canada. Ces facilités consistaient en une facilité de crédit à terme de 500 millions \$ (constituée d'une tranche A d'un capital de 100 millions \$ échéant dans trois (3) ans, d'une tranche B d'un capital de 150 millions \$ échéant dans quatre (4) ans et d'une tranche C d'un capital de 250 millions \$ échéant dans cinq (5) ans), d'un prêt relais d'un montant de 250 millions \$ pour un (1) mois, d'une facilité à terme relative à la vente d'actifs d'un montant de 1,5 milliard \$ et d'une facilité à terme d'un capital de 1,2 milliard \$ échéant dans un (1) an. Finalement, seulement la facilité de crédit à terme de 500 millions \$ et le prêt relais d'un montant de 250 millions \$ pour un (1) mois ont été utilisés, puisque la Société a financé le reste de la composante en espèce du prix d'acquisition payable pour la Transaction en disposant de son investissement dans Alimentation Couche-Tard inc. et en émettant des billets non garantis de premier rang par voie de placement privé, le tout tel que décrit ci-dessous.

La Société a complété la vente d'une majorité de son placement dans Alimentation Couche-Tard inc. en octobre 2017, pour un produit net des frais et commissions y afférents de 1,534 milliard \$. Le produit de cette vente a été utilisé pour financer une portion de la composante en espèces du prix d'acquisition payable pour la Transaction. À la suite de cette vente, la Société a mis fin à la facilité à terme relative à la vente d'actifs de 1,5 milliard \$.

La Société a complété l'émission de billets non garantis de premier rang par placement privé le 4 décembre 2017 pour un montant total de 1,2 milliard \$. Le placement privé était composé de billets non garantis de premier rang série F portant intérêt au taux de 2,68 % échéant le 5 décembre 2022, d'un capital global de 300 millions \$, de billets non garantis de premier rang série G portant intérêt au taux de 3,39 % échéant le 6 décembre 2027 d'un capital global de 450 millions \$ et de billets non garantis de premier rang série H portant intérêt au taux de 4,27 % échéant le 4 décembre 2047 d'un capital global de 450 millions \$. Le produit de cette émission a été utilisé pour financer la portion restante de la composante en espèces du prix d'acquisition payable pour la Transaction. La Société a donc mis fin à la facilité à terme de 1,2 milliard \$.

Le 6 décembre 2017, la Société a amendé les termes de la facilité de crédit à terme de 500 millions \$ afin d'y prévoir une tranche A d'un capital de 100 millions \$ échéant dans un (1) an, une tranche B d'un capital de 200 millions \$ échéant dans deux (2) ans et une tranche C d'un capital de 200 millions \$ échéant dans trois (3) ans. Le 11 mai 2018, la Société a remboursé la totalité de la tranche A d'un montant de 100 millions \$ et la totalité du prêt-relais d'un montant de 250 millions \$, et le 11 juin 2018, la Société a remboursé la moitié de la tranche B (soit la somme de 100 millions \$). Au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2018, la Société a remboursé le solde de 100 millions \$ sur la tranche B et la totalité de la tranche C, soit un montant de 200 millions \$. Les deux (2) facilités de crédit ont été officiellement résiliées le 10 septembre 2018.

À la suite de la Transaction, METRO devra se départir de ses droits dans dix (10) pharmacies conformément à l'accord intervenu avec le Commissaire de la concurrence du Canada. METRO a complété le dessaisissement de ces pharmacies au cours de l'exercice financier 2019.

En outre, METRO s'est portée acquéreur des participations minoritaires dans Groupe Adonis et Groupe Phoenicia en vertu des termes de la convention entre actionnaires conclue entre les parties. La transaction a été complétée pendant le premier trimestre de l'exercice pour une considération en espèces de 221,2 millions \$, y compris des frais financiers de 1,8 million \$. Groupe Adonis et Groupe Phoenicia sont devenues des filiales en propriété exclusive de METRO.

Développements opérationnels

La Société a annoncé, le 11 octobre 2017, un investissement de 400 millions \$ sur les six (6) prochaines années* dans le réseau de distribution situé en Ontario. Dans le cadre de cet investissement, la Société modernisera le réseau de distribution de Toronto en construisant un nouveau centre de distribution automatisé pour les produits surgelés à proximité du centre actuel de West Mall et un nouveau centre de distribution semi-automatisé pour les produits frais à proximité du centre actuel de Vickers. Avec une chaîne d'approvisionnement modernisée et une technologie de pointe, METRO sera en mesure* de répondre aux besoins de ses clients avec encore plus d'efficacité. Les travaux sur les nouveaux centres de distribution ont commencé en 2018 et se termineront* en entier en 2024.

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Les nouveaux centres de distribution offriront* une plus grande variété de produits, une précision accrue dans la préparation des commandes de même que davantage de flexibilité permettant à METRO d'améliorer* le service à son réseau de magasins et aux clients. Cet investissement majeur permettra* à METRO de poursuivre* sa croissance et son expansion dans le marché ontarien.

En 2018, METRO a poursuivi son plan d'investissement dans son réseau de détail alimentaire. Au Québec, METRO a ouvert un (1) nouveau magasin *Adonis* à Gatineau, converti un (1) magasin *Metro* en *Super C* et réalisé des rénovations majeures dans 14 autres magasins. Le nouveau magasin *Adonis* est le premier des magasins *Adonis* situés en dehors des régions de Montréal et de Toronto. En Ontario, trois (3) nouveaux magasins *Food Basics* ont été ouverts et des rénovations dans 12 autres magasins *Metro* ou *Food Basics* ont été complétées.

Groupe Première Moisson a ouvert un nouvel établissement de vente à Gatineau, une troisième incursion hors de la région métropolitaine de Montréal, portant ainsi le nombre de boulangeries *Première Moisson* actives à 27.

En plus de l'acquisition de Groupe Jean Coutu, les activités de la Société dans l'industrie de la pharmacie ont continué de croître en 2018 au Québec et en Ontario avec l'ouverture de quatre (4) pharmacies (y compris les relocalisations) sous diverses bannières.

En juin 2018, soucieuse de mieux servir la clientèle, *Metro* est devenue la première bannière au Québec à offrir la livraison le jour même pour l'ensemble de ses services en ligne.

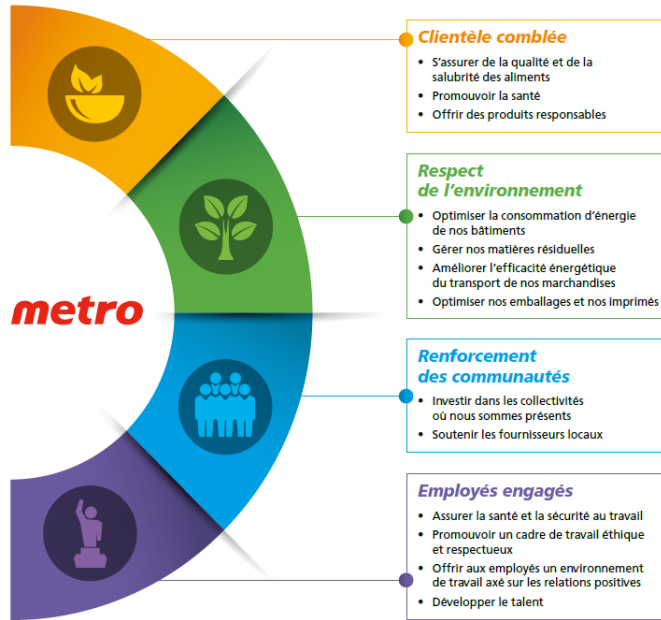
À la suite de la Transaction, la Société a commencé à œuvrer pour l'intégration de Groupe Jean Coutu à METRO. Vers la fin de l'exercice financier 2018, les marques privées de METRO *Irresistibles* et *Selection* ont fait leur entrée dans les magasins *PJC*. La marque privée de produits santé-beauté de Groupe Jean Coutu, *Personnelle*, sera progressivement introduite dans les magasins *Brunet* et *Super C* ainsi que les magasins *Metro* du Québec, et sera éventuellement* introduite dans les magasins en Ontario. Des médicaments en vente libre de marque *Personnelle*, s'ajouteront* aussi à l'offre de produits des pharmacies *Brunet*. La notoriété de l'ensemble des marques de METRO sera maximisée* dans le meilleur intérêt de la clientèle des différentes bannières de METRO.

Développements financiers et corporatifs

En mai 2018, la Société a conclu une convention de crédit amendée mise à jour pour la Facilité de crédit, qui est disponible depuis 2011. Dans la seconde moitié de l'exercice financier 2018, le syndicat bancaire a accepté de repousser l'échéance de la Facilité de crédit du 3 novembre 2022 jusqu'au 3 novembre 2023.

Dans le cours de la deuxième moitié de l'exercice financier 2018, la Société a disposé du reste de son investissement dans Alimentation Couche-Tard inc. dans le cadre de plusieurs transactions pour un prix de vente totalisant 326 millions \$. La dernière transaction s'est clôturée le 5 novembre 2018, complétant ainsi la vente de l'ensemble des actions de la Société dans Alimentation Couche-Tard inc.

Responsabilité d'entreprise



(corpo.metro.ca) ainsi qu'à la page 10 du Rapport annuel 2020.

Clientèle comblée

La Société a publié en 2017 ses Cadre directeur d'approvisionnement responsable et Code de conduite des fournisseurs pour un approvisionnement responsable. Ces initiatives permettent à la Société d'offrir à ses clients les produits responsables qu'ils recherchent de même que de communiquer ses attentes et exigences envers ses fournisseurs afin de mieux répondre aux enjeux rencontrés dans sa chaîne d'approvisionnement. Ces documents viennent structurer les politiques déjà implantées en ce domaine, telles que les politiques de pêche et d'aquaculture durables et d'achat local. Ils s'appuient sur quatre (4) principes clés : l'éthique commerciale, le respect des travailleurs et la contribution au développement socioéconomique, la protection de l'environnement, et la santé et le bien-être animal.

La Politique de pêche et d'aquaculture durables, adoptée pour la première fois en mai 2010, a été mise à jour en juin 2018. Elle concerne les produits frais, surgelés et en conserve issus de la pêche et de l'aquaculture. Elle vise à encadrer les pratiques d'approvisionnement et favoriser l'adoption de pratiques responsables et éthiques en matière de pêche et d'aquaculture. Elle s'articule autour de cinq (5) principes : espèces en bonne santé, méthodes d'exploitation responsables, traçabilité des produits, respect des travailleurs et développement socioéconomique.

La bannière Metro au Québec a lancé en 2019 une importante offensive commerciale sous le thème *Fraîcheur traçable* afin de mettre en valeur la grande qualité de notre offre de produits de poissonnerie ainsi que nos pratiques, dont la communication d'une information complète sur les étiquettes (l'identification de l'espèce, la provenance et la méthode d'exploitation). La campagne s'est déclinée sur de multiples plateformes (publicités, magasins, circulaires, réseaux sociaux) et a été appuyée à l'interne par un programme de formation des équipes de poissonnerie. Pour la deuxième année consécutive, la Société a été reconnue en tant que leader par SeaChoice, un organisme dont la mission est de suivre les actions d'entreprises pour soutenir le développement durable des produits de la mer. Tel que l'indique le profil de la Société sur la plateforme en ligne Seafood Progress, l'entreprise se distingue par la qualité de son programme de traçabilité et la transparence de son étiquetage.

Pour répondre aux besoins de nos clients qui souhaitent adopter un mode de vie sain, nous améliorons constamment le profil produits de nos marques privées. La quasi-totalité des produits *Irresistibles* (96 %) sont sans colorants ni arômes artificiels alors que c'est le cas de 100 % de nos produits *Life Smart Mieux-être*. Par ailleurs, 40 % de nos produits de marques privées affichent également un attribut nutritionnel (moins de gras, sans gras, moins de sel, riche en fer ou riche en vitamines).

Respect de l'environnement

La politique environnementale de la Société précise que cette dernière doit prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences légales applicables et pour améliorer, de manière continue, sa performance environnementale. Un comité composé de membres de la direction assure la mise en œuvre de la politique et des programmes visant à réduire l'impact des activités de la Société sur l'environnement.

L'année 2020 marque le 10^e anniversaire de la démarche de responsabilité d'entreprise (« RE ») de la Société. Au cours de la dernière décennie, la Société a implanté une démarche rigoureuse afin d'identifier les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») significatifs à traiter par la Société et de solides initiatives pour encadrer nos actions – comme notre programme d'approvisionnement responsable.

Dès le début de notre démarche, nous avons fait preuve de transparence en publiant à chaque année un rapport de responsabilité d'entreprise faisant état de nos réalisations et de notre avancement quant à nos engagements et objectifs. À l'aube de la publication de notre 10^e rapport en janvier 2021 et à un (1) an du dépôt de notre 3^e plan, nous sommes en bonne posture pour continuer à faire évoluer nos pratiques et apporter de la valeur à METRO, et à la société.

La RE est au cœur des pratiques d'affaires de METRO et est intégrée par toutes les équipes. Cette approche repose sur quatre (4) piliers : clientèle comblée, respect de l'environnement, renforcement des communautés et employés engagés, chacun d'entre eux ayant des priorités spécifiques.

Des informations sur les différents programmes et politiques mentionnés ci-dessous sont disponibles sur le site Internet corporatif de la Société

En 2020, METRO a transmis son bilan carbone au Carbon Disclosure Project pour une 13^e année (données de 2019). En 2019, nous avons enregistré une réduction de l'intensité de nos émissions de gaz à effet de serre de près de sept pourcent (7 %), par rapport à l'année précédente. Cette amélioration de notre bilan carbone est attribuable à nos mesures d'efficacité dans les transports, la gestion des matières résiduelles, la consommation d'énergie des bâtiments et l'utilisation de nouveaux réfrigérants.

Magasins corporatifs et franchisés – Québec et Ontario	2015	2016	2017	2018	2019
Intensité : kg d'éq. CO ₂ /pied carré	25,85	25,31	25,63	23,88	22,29

En 2016, nous avons entrepris la revue de nos pratiques et équipements afin d'identifier les mesures à implanter pour optimiser la consommation d'énergie de nos magasins. Cette approche nous a conduits à intégrer de nouveaux standards de construction pour nos supermarchés, tels que l'éclairage DEL et les systèmes de réfrigération au CO₂. À elles seules, ces mesures permettent une diminution moyenne de consommation d'énergie de l'ordre de 25 % par rapport à 2010.

Au cours de la dernière année, la Société a implanté une série d'initiatives en matière d'efficacité énergétique du transport au Québec et en Ontario afin de réduire son empreinte environnementale. À titre d'exemple, nous avons optimisé le chargement des remorques et augmenté le nombre de voyages en train routier (un (1) tracteur et deux (2) remorques de 53 pieds) dans le but de réduire la quantité de voyages nécessaires au transport des marchandises. Nous avons également adopté des stratégies pour moins rouler dans des périodes de circulation élevée afin de diminuer l'utilisation de carburant.

La gestion des matières résiduelles, y compris les déchets alimentaires, est un autre programme environnemental clé pour la Société. En janvier 2019, nous avons annoncé notre objectif de réduire de 50 % le gaspillage alimentaire dans nos activités d'ici 2025, par rapport à 2016. Cette mesure contribue à lutter contre l'insécurité alimentaire et à réduire les impacts environnementaux causés par l'élimination des déchets organiques dans les sites d'enfouissement.

La Société a adopté en 2019 une Politique de gestion des emballages et imprimés visant les activités corporatives, alimentaires et de pharmacie de la Société. Nous implantons des pratiques pour diminuer l'utilisation des ressources et réduire la production de déchets, tout en participant au mouvement planétaire de lutte aux plastiques à usage unique. S'appuyant sur les notions reconnues de l'approche cycle de vie et de l'économie circulaire, la Politique repose sur les quatre (4) principes suivants : diminuer l'utilisation des emballages et imprimés, concevoir de façon optimale, choisir des matériaux écoresponsables et faciliter la récupération et le recyclage.

Au cours de la dernière année, nous avons progressé sur de nombreux fronts. Nous avons entre autres réduit d'un peu plus de dix pourcent (10 %) le poids total de papier utilisé pour les circulaires de nos bannières alimentaires et de pharmacie, par rapport à 2018 (la ligne de référence de notre engagement) et avons lancé un module de formation destiné à nos fournisseurs de marques privées pour les aider à répondre à nos exigences d'emballages écoresponsables.

À la connaissance de la Société, les exigences relatives à la protection de l'environnement n'ont pas et n'auront pas d'impact significatif sur ses dépenses d'investissement, ses bénéfices ou sa position concurrentielle dans le cours normal de ses activités d'exploitation.

Renforcement des communautés

La Société participe au mieux-être économique et social des collectivités où elle est présente en investissant dans ces communautés et en soutenant les fournisseurs locaux. Grâce à son réseau bien établi, la Société fait des dons réguliers, en argent et en nourriture, et participe à la collecte de fonds de diverses organisations communautaires.

L'année 2020 aura toutefois été unique en raison des besoins criants causés par la pandémie de la COVID-19, expliquant en grande partie l'augmentation de 66 % des contributions en argent de la Société par rapport à l'année dernière.

Près de 4,2 millions \$ ont été versés par la Société et ses clients pour soutenir les citoyens du Québec et de l'Ontario durant les premiers moments de la pandémie. Consciente des inquiétudes de la population, la Société a rapidement répondu à l'appel de ses partenaires communautaires de longue date afin d'agir dans l'immédiat et répondre à la hausse des besoins d'aide alimentaire et autres services essentiels comme l'aide aux aînés ou le soutien en matière de santé mentale.

La Société a ainsi invité ses clients du Québec et de l'Ontario à participer à cet effort collectif. Au Québec, des membres du programme metro&moi ont converti leurs points, ce qui a permis de récolter 500 000 \$, alors qu'en Ontario la campagne *Together we can* a amassé plus de 650 000 \$.

La sécurité alimentaire est importante pour METRO depuis de nombreuses années. En 2014, nous avons déployé le programme *Récupartage* au Québec et en Ontario. La mise en œuvre de ce programme est rendue possible grâce à nos partenaires : Les Banques alimentaires du Québec, Second Harvest et Feed Ontario. Le programme connaît une croissance continue. En 2020, il a permis de redistribuer à des organismes communautaires plus de 3 950 000 kilogrammes de nourriture, soit l'équivalent de près de huit (8) millions de repas. Le programme *Récupartage* est un élément clé de notre plan de RE car il nous permet de fournir un soutien alimentaire à ceux qui en ont besoin, tout en réduisant le gaspillage alimentaire.

Lancée en 2013 au Québec et en 2016 en Ontario, la Politique d'achat local de la Société s'appuie sur des principes directeurs permettant à la Société d'optimiser l'accessibilité et la promotion des produits locaux au Québec et en Ontario afin de soutenir les producteurs et transformateurs régionaux et provinciaux, et soutenir les pratiques novatrices. L'achat local contribue à bâtir un système agroalimentaire solide et soutient l'économie locale.

Notre programme d'achat local est maintenant solidement établi au Québec et en Ontario. En 2020, plus de 360 fournisseurs régionaux du Québec et de l'Ontario ont permis d'offrir au-delà de 2 100 produits frais et d'épicerie dans les magasins d'alimentation de la Société. L'engouement pour l'achat local a pris une nouvelle dimension en cette période de fragilité économique causée par la pandémie. Malgré les défis causés par cette situation unique, les équipes de nos bannières du Québec et de l'Ontario ont su prendre les mesures nécessaires pour soutenir les fournisseurs locaux et offrir à nos clients les produits de proximité qu'ils recherchaient.

Employés engagés

METRO s'engage à prévenir les lésions professionnelles et les maladies liées au travail. La participation active des employés, la collaboration avec nos partenaires syndicaux ainsi que l'engagement des gestionnaires à la détermination des risques sont essentiels dans la prévention de ces maladies et blessures.

Dès le début de la pandémie, nos magasins d'alimentation et nos pharmacies se sont retrouvés au cœur de la vie des communautés. Nous avons rapidement déployé des mesures de prévention pour assurer la sécurité des employés et des clients, alors que le télétravail a été promptement rendu accessible aux équipes des centres administratifs de façon à continuer de soutenir la Société à distance. Des efforts soutenus ont été consacrés au réapprovisionnement de nos magasins, alors que les consommateurs ont senti le besoin de faire des réserves. Depuis le début de la pandémie, nous avons fait preuve de transparence quant aux cas de la COVID-19 dans nos magasins et centres de distribution. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les autorités de santé publique afin de faciliter l'identification des cas et nous sommes assurés de mettre en place les mesures nécessaires pour préserver la santé et la sécurité de nos employés et de nos clients.

Pour s'adapter à l'évolution constante de l'environnement d'affaires de la Société, cette dernière a élaboré un Code de conduite des employés qui est entré en vigueur en 2016 et remplace la Politique sur les conflits d'intérêts et l'éthique professionnelle.

La Société a également adopté en 2015 une politique sur la diversité, couvrant les employés et la haute direction. Selon cette politique, la Société tient compte des caractéristiques personnelles dans la sélection des candidats, y compris la représentation des femmes et des hommes. Afin de garantir que les femmes candidates soient considérées pour les postes de direction, la politique prévoit également que, dans la mesure du possible, au moins une (1) femme candidate fasse partie du groupe de candidats identifiés pour chacun de ces postes. Nous valorisons la diversité grâce à de multiples initiatives, dont la Semaine de la diversité. Cette activité permet le partage de différents points de vue, d'expériences et de compétences d'employés provenant de différents horizons et offre des outils pour favoriser la diversité tout au long de l'année.

Implanté en 2015, le programme METRO&elles offre des activités pour favoriser le développement des femmes au sein de l'entreprise en mettant l'accent sur l'échange d'idées, d'expériences et de contacts. Le programme offre des ateliers pour développer les compétences, des déjeuners-conférences, des activités de réseautage et de bénévolat, ainsi que l'occasion de participer à des ateliers portant sur des sujets sociaux sensibles auxquels les femmes sont confrontées. La Société vise également à favoriser l'accession des femmes à des postes supérieurs.

Surveillance du Conseil et gouvernance en matière de responsabilité d'entreprise

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La gouvernance en matière de responsabilité d'entreprise s'intègre à la structure de gestion de la Société et fait appel aux personnes appropriées à chacune des étapes décisionnelles et d'implantation.

Conseil d'administration

Le comité de régie d'entreprise du Conseil d'administration est responsable de la surveillance des activités de la Société et de la divulgation d'informations en matière de RE, y compris concernant les enjeux ESG. Le Conseil d'administration approuve les plans et les rapports de RE.

Comité de direction

Approuve la stratégie de RE et s'assure que les priorités sont conformes à la stratégie d'affaires de la Société.

Vice-présidente, affaires publiques et communications

Définit les orientations stratégiques de RE et rend compte des progrès réalisés au comité de direction.

Gestionnaire, responsabilité d'entreprise

Supervise l'implantation du plan de RE : coordonne les travaux des équipes internes et les relations avec les parties prenantes externes.

Équipes internes

Sous la direction des vice-présidents concernés, assurent l'avancement des projets de chacun des quatre (4) piliers selon les objectifs et cibles fixés.

Structure du capital-actions

Les actions ordinaires représentent la seule catégorie d'actions de la Société comportant des droits de vote à une assemblée des actionnaires. Chaque action ordinaire confère un (1) vote à son porteur. Chaque porteur d'actions ordinaires a droit, à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci, à un vote par action ordinaire immatriculée à son nom à la fermeture des bureaux, à la date de clôture des registres. Au 4 décembre 2020, il y avait 249 600 486 actions ordinaires de la Société émises et en circulation qui représentaient 100 % des votes rattachés à toutes les actions ordinaires de la Société.

L'information relative au capital-actions émis apparaît à la note 21 des États financiers consolidés 2020 de la Société qui se trouve aux pages 78 à 81 du Rapport annuel 2020 de la Société.

Agent de transfert

La Société de fiducie AST (Canada) agit à titre d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres.

Les registres des transferts des actions ordinaires de la Société sont conservés à Montréal.

Cours et volume

Les actions ordinaires de la Société sont négociées à la TSX sous le symbole MRU. Le tableau ci-dessous indique la fourchette mensuelle des hauts et des bas à la clôture des marchés, le volume négocié mensuel ainsi que le volume moyen quotidien du dernier exercice financier. Le mois de septembre couvre la période du 1^{er} au 26 septembre 2020 qui est le dernier jour de l'exercice financier 2020.

Mois	Haut mensuel (\$)	Bas mensuel (\$)	Volume total mensuel	Volume quotidien moyen
2019				
octobre	59,03	54,55	11 484 522	522 024
novembre	58,93	54,52	10 244 915	487 853
décembre	58,79	53,30	9 119 026	455 951

Mois	Haut mensuel (\$)	Bas mensuel (\$)	Volume total mensuel	Volume quotidien moyen
2020				
janvier	56,22	53,04	11 215 196	509 782
février	56,28	50,89	11 294 702	594 458
mars	58,66	49,03	28 959 404	1 316 337
avril	61,74	56,22	17 631 570	839 599
mai	59,72	54,95	10 728 549	536 427
juin	59,16	54,79	17 387 408	790 337
juillet	59,45	55,67	7 335 504	333 432
août	61,00	57,75	9 699 404	484 970
septembre	64,61	58,09	11 090 559	616 142

Dividendes

En janvier 2020, le conseil d'administration de la Société a modifié la politique de dividende qui visait à offrir un dividende annuel représentant un pourcentage variant de 20 % à 30 % du bénéfice net ajusté* de l'exercice financier précédent, la cible** étant établie à 25 %. En vertu de la nouvelle politique, le dividende payable** représente un pourcentage variant de 30 % à 40 % du bénéfice net ajusté* de l'exercice financier précédent sans prévoir de cible.

Au cours des trois (3) derniers exercices financiers, la Société a versé les dividendes par action suivants :

Désignation de catégorie	2020	2019	2018
Actions ordinaires	0,9000 \$	0,7800 \$	0,7025 \$

Titres entiercés et titres assujettis à une restriction contractuelle à la libre cession

Titres entiercés (en date du 26 septembre 2020)

Désignation de la catégorie	Nombre de titres entiercés	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires	385 883	0,2 %

Les actions entiercées sont des actions ordinaires de la Société données en garantie à METRO par des détaillants de METRO. Les actions ainsi entiercées sont conservées, à titre de garantie, par METRO et elles seront libérées et remises à leur propriétaire suivant les conditions de crédit requises ou lorsque celui-ci ne sera plus client de METRO et qu'il n'aura plus aucune dette envers METRO.

Dettes à long terme

Facilités de crédit et billets non-garantis

La Société dispose d'une facilité de crédit rotative de 600 millions \$ pour une période de quatre (4) ans depuis 2011. La Facilité de crédit porte intérêt à des taux qui fluctuent selon les variations des taux des acceptations bancaires, est renouvelable et non garantie. La date d'échéance de la Facilité de crédit a été reconduite au 3 novembre 2024.

En date du 12 octobre 2005, la Société procédait à l'émission des billets à moyen terme suivants : i) billets série A à moyen terme d'une durée de 10 ans échéant le 15 octobre 2015 d'un montant en capital de 200 millions \$ portant intérêt au taux de 4,98 % annuellement (« billets série A ») ; et ii) billets série B à moyen terme d'une durée de 30 ans échéant le 15 octobre 2035 d'un montant en capital de 400 millions \$ portant intérêt au taux de 5,97 % (« billets série B »).

Le 1^{er} décembre 2014, la Société a conclu un placement privé portant sur des billets non garantis de premier rang série C portant intérêt au taux de 3,20 % échéant le 1^{er} décembre 2021 d'un capital global de 300 millions \$ (« billets série C ») et des billets non garantis de premier rang série D portant intérêt au taux de 5,03 % échéant le 1^{er} décembre 2044 d'un capital global de 300 millions \$ (« billets série D »). Les billets série C comportent un coupon de 3,20 % et le prix fixé est de 999,88 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 3,202 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Les billets série D comportent un coupon de 5,03 % et le prix fixé est de 999,54 \$ par

* Consulter la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » du Rapport annuel 2020.

** Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 5,033 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Le 31 décembre 2014, la Société a remboursé la totalité des billets série A avec le produit du placement des billets série C et des billets série D. Le prix de remboursement était de 1 029,28 \$ par tranche de 1 000 \$ du capital des billets remboursés, majorés des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement exclusivement. La portion restante du produit du placement a été affectée aux fins du fonds de roulement et à d'autres fins générales de la Société.

Le 27 février 2017, la Société a conclu un placement privé portant sur des billets non garantis de premier rang à taux variable série E échéant le 27 février 2020 d'un capital global de 400 millions \$ (« billets série E »). Les billets série E ont été émis au pair et portent intérêt à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires à trois (3) mois (CDOR) majoré de 57 points de base (ou 0,57 %), établi trimestriellement à compter du jour de la clôture. La Société a affecté le produit net au remboursement de la dette aux termes de la Facilité de crédit et aux fins générales de l'entreprise.

En octobre 2017, pour financer la composante en espèces du prix d'acquisition payable pour la Transaction, la Société a obtenu des facilités de crédit entièrement garanties par la Banque de Montréal, la Banque canadienne impériale de commerce et la Banque Nationale du Canada. Ces facilités consistaient en une facilité de crédit à terme de 500 millions \$ (constituée d'une tranche A d'un capital de 100 millions \$ échéant dans trois (3) ans, d'une tranche B d'un capital de 150 millions \$ échéant dans quatre (4) ans et d'une tranche C d'un capital de 250 millions \$ échéant dans cinq (5) ans), d'un prêt relais d'un montant de 250 millions \$ pour un (1) mois, d'une facilité à terme relative à la vente d'actifs d'un montant de 1,5 milliard \$ et d'une facilité à terme d'un capital de 1,2 milliard \$ échéant dans un (1) an. Finalement, seulement la facilité de crédit à terme de 500 millions \$ et le prêt relais d'un montant de 250 millions \$ pour un (1) mois ont été utilisés, puisque la Société a financé le reste de la composante en espèce du prix d'acquisition en disposant de son investissement dans Alimentation Couche-Tard inc. et en émettant des billets non garantis de premier rang par voie de placement privé, le tout tel que décrit ci-dessous.

La Société a complété la vente d'une majorité de son placement dans Alimentation Couche-Tard inc. en octobre 2017, pour un produit net des frais et commissions y afférents de 1,534 milliard \$. Les produits de cette vente ont été utilisés pour financer une portion de la composante en espèces du prix d'acquisition payable pour la Transaction. À la suite de cette vente, la Société a mis fin à la facilité à terme relative à la vente d'actifs de 1,5 milliard \$.

La Société a complété l'émission de billets non garantis de premier rang par placement privé le 4 décembre 2017 pour un montant total de 1,2 milliard \$. Le placement privé était composé de billets non garantis de premier rang série F portant intérêt au taux de 2,68 % échéant le 5 décembre 2022, d'un capital global de 300 millions \$ (« billets série F »), de billets non garantis de premier rang série G portant intérêt au taux de 3,39 % échéant le 6 décembre 2027 d'un capital global de 450 millions \$ (« billets série G ») et de billets non garantis de premier rang série H portant intérêt au taux de 4,27 % échéant le 4 décembre 2047 d'un capital global de 450 millions \$ (« billets série H »). Les billets série F comportent un coupon de 2,68 % et le prix fixé était de 999,95 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 2,681 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Les billets série G comportent un coupon de 3,39 % et le prix fixé était de 999,41 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 3,397 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Les billets série H comportent un coupon de 4,27 % et le prix fixé était de 998,99 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 4,276 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Le produit de cette émission a été utilisé pour financer la portion restante de la composante en espèces du prix d'acquisition payable pour la Transaction. La Société a donc mis fin à la facilité à terme de 1,2 milliard \$.

Le 6 décembre 2017, la Société a amendé les termes de la facilité de crédit à terme de 500 millions \$ afin d'y prévoir une tranche A d'un capital de 100 millions \$ échéant dans un (1) an, une tranche B d'un capital de 200 millions \$ échéant dans deux (2) ans et une tranche C d'un capital de 200 millions \$ échéant dans trois (3) ans. Le 11 mai 2018, la Société a remboursé la totalité de la tranche A d'un montant de 100 millions \$ et la totalité du prêt relais d'un montant de 250 millions \$, et le 11 juin 2018, la Société a remboursé la moitié de la tranche B (soit la somme de 100 millions \$). Au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2018, la Société a remboursé le solde de 100 millions \$ sur la tranche B et la totalité de la tranche C, soit un montant de 200 millions \$. Les deux (2) facilités de crédit ont été officiellement résiliées le 10 septembre 2018.

Le 26 février 2020, la Société a émis en placement privé des billets non garantis de premier rang série I, à un taux d'intérêt nominal fixe de 3,41 %, échéant le 28 février 2050, d'un capital total de 400 millions \$ et rachetables à la juste valeur en tout temps avant leur échéance au gré de l'émetteur. Le 27 février 2020, la Société a procédé au remboursement de la totalité des billets de série E d'un montant de 400 millions \$ qui venait à échéance ce même jour.

L'endettement financier de la Société au 26 septembre 2020 est composé de :

- la Facilité de crédit d'un montant maximum de 600 millions \$;
- billets série B, à un taux nominal fixe de 5,97 % échéant le 15 octobre 2035, d'un montant de 400 millions \$;
- billets série C, à un taux nominal fixe de 3,20 % échéant le 1^{er} décembre 2021, d'un montant de 300 millions \$;
- billets série D, à un taux nominal fixe de 5,03 % échéant le 1^{er} décembre 2044, d'un montant de 300 millions \$;
- billets série F, à un taux nominal fixe de 2,68 % échéant le 5 décembre 2022, d'un montant de 300 millions \$;
- billets série G, à un taux nominal fixe de 3,39 % échéant le 6 décembre 2027, d'un montant de 450 millions \$;
- billets série H, à un taux nominal fixe de 4,27 % échéant le 4 décembre 2047, d'un montant de 450 millions \$; et
- billets série I, à un taux nominal fixe de 3,41 % échéant le 28 février 2050, d'un montant de 400 millions \$.

Le tableau ci-dessous indique le solde dû en capital à la fin de l'exercice financier eu égard à la Facilité de crédit et aux billets à moyen terme mentionnés ci-dessus.

Financement⁽¹⁾			
Type	Échéance	Solde dû en capital au 26 septembre 2020	Solde dû en capital au 28 septembre 2019
Facilité de crédit rotative(2)	3 nov. 2024	—	—
Billets (C) à moyen terme (7 ans)	1 ^{er} déc. 2021	300 millions \$	300 millions \$
Billets (F) à moyen terme (5 ans)	5 déc. 2022	300 millions \$	300 millions \$
Billets (G) à moyen terme (10 ans)	6 déc. 2027	450 millions \$	450 millions \$
Billets (B) à moyen terme (30 ans)	15 oct. 2035	400 millions \$	400 millions \$
Billets (D) à moyen terme (30 ans)	1 ^{er} déc. 2044	300 millions \$	300 millions \$
Billets (H) à moyen terme (30 ans)	4 déc. 2047	450 millions \$	450 millions \$
Billets (I) à moyen terme (30 ans)	28 févr. 2050	400 millions \$	—
TOTAL	—	2 600 millions \$	2 600 millions \$

Notes :

(1) Les montants indiqués dans ce tableau sont arrondis au million près.

(2) Au 28 septembre 2019 et au 26 septembre 2020, la portion non utilisée de la Facilité de crédit était de 600 millions \$.

Les billets à moyen terme ne sont ni négociés ni cotés sur une bourse reconnue.

Cotes de solvabilité et dettes

Ces agences de notation ont établi la notation financière à partir de considérations quantitatives et qualitatives qui sont pertinentes à la Société. Cette notation a pour but de donner une indication du risque que la Société ne remplisse pas ses obligations en temps opportun et ne tient pas compte de certains facteurs tels que le risque lié au marché ou le risque lié aux prix, puisque ces facteurs doivent être pris en considération par les investisseurs à titre de facteurs de risque au cours de leur processus d'investissement. Pareille notation ne représente pas une recommandation d'acquiescer, de vendre ou de garder les titres et peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps de la part des agences de notation.

Au cours de l'exercice financier, la Société a maintenu les cotes de crédit suivantes :

Standard & Poor's	BBB/ Stable
Dominion Bond Rating Services ("DBRS")	BBB/ Stable

Les cotes de crédit de Standard & Poor's et de DBRS pour les titres d'emprunt à long terme varient de AAA à D. Les cotes BBB, accordée par Standard & Poor's, et BBB/Stable, accordée par DBRS, témoignent de l'existence de paramètres de protection adéquats. Toutefois, une conjoncture économique défavorable ou des circonstances changeantes sont davantage susceptibles de réduire la capacité de la Société à satisfaire à ses engagements financiers à l'égard de sa dette, comparativement à des sociétés ayant obtenu une cote plus élevée.

En 2020, la Société a versé une rémunération aux agences de notation pour l'obtention de sa cote et prévoit* leur verser une rémunération similaire dans l'avenir. La Société a aussi versé une rémunération pour des services uniques de notation en lien avec le placement privé de billets non garantis de premier rang d'un montant de 400 millions \$ le 26 février 2020.

Administrateurs et dirigeants

Les nom, occupation et lieu de résidence de chaque administrateur de la Société en date du 11 décembre 2020, de même que la composition des comités des ressources humaines, de régie d'entreprise et de mise en candidature ainsi que d'audit à la date de la présente Notice sont indiqués ci-dessous. Le mandat de chaque administrateur prend fin à la prochaine assemblée annuelle de la Société.

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Administrateurs

Nom / Lieu de résidence	Fonction	Principale occupation	Postes occupés durant les cinq (5) dernières années si différents du poste actuel
Maryse Bertrand Westmount, Québec	Administratrice (depuis 2015)	Administratrice de sociétés et conseillère d'affaires	Conseillère stratégique et avocate-conseil chez Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l. (2016 à 2017)
Pierre Boivin Montréal, Québec	Administrateur (depuis 2019)	Président et Chef de la direction, Claridge inc.	_____
François J. Coutu Montréal, Québec	Administrateur (depuis 2018)	Pharmacien	Président, Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (2007 à 2019)
Michel Coutu Montréal, Québec	Administrateur (depuis 2018)	Président de MMC Investissements Inc.	_____
Stephanie Coyles Toronto, Ontario	Administratrice (depuis 2015)	Administratrice de sociétés	Consultante en stratégie, à son compte (2012 à 2017)
Claude Dussault Québec, Québec	Administrateur (depuis 2005)	Président de Placements ACVA inc.	_____
Russell Goodman Mont-Tremblant, Québec	Administrateur (depuis 2012)	Administrateur de sociétés	_____
Marc Guay Oakville, Ontario	Administrateur (depuis 2016)	Administrateur de sociétés	_____
Christian W.E. Haub Munich, Allemagne	Administrateur (depuis 2006)	Chef de la direction de The Tengemann Group	Co-chef de la direction, The Tengemann Group (2012 à 2018)
Eric R. La Flèche Ville Mont-Royal, Québec	Administrateur et président et chef de la direction (depuis 2008)	Président et chef de la direction de la Société	_____
Christine Magee Oakville, Ontario	Administratrice (depuis 2016)	Co-fondatrice et Présidente du conseil de Sleep Country Canada Holdings Inc.	_____
Réal Raymond Montréal, Québec	Administrateur et président du conseil (depuis 2008)	Président du conseil d'administration de la Société	_____
Line Rivard Montréal, Québec	Administratrice (depuis 2014)	Administratrice de sociétés	_____

Composition des comités permanents du conseil d'administration

En date du 11 décembre 2020, les comités permanents du conseil d'administration étaient composés des administrateurs suivants :

Comité des ressources humaines	Comité d'audit	Comité de régie d'entreprise et de mise en candidature
Boivin, Pierre Dussault, Claude (président) Guay, Marc Haub, Christian W.E. Rivard, Line	Bertrand, Maryse Coyles, Stephanie Goodman, Russell (président) Guay, Marc Rivard, Line	Bertrand, Maryse (présidente) Boivin, Pierre Dussault, Claude Goodman, Russell Magee, Christine

Les informations requises par les normes réglementaires en regard du comité d'audit se trouvent aux annexes A et B des présentes.

Dirigeants

Les noms, lieu de résidence, poste au sein de METRO et occupation principale au cours des cinq (5) dernières années des membres de la haute direction de la Société en date du 11 décembre 2020 sont indiqués ci-dessous.

Nom et lieu de résidence	Poste actuel	Occupation principale au cours des cinq (5) dernières années si différente du poste actuel
Eric R. La Flèche Ville Mont-Royal, Québec	Président et chef de la direction	_____
François Thibault Beaconsfield, Québec	Vice-président exécutif, chef de la direction financière et trésorier	Vice-président principal, chef de la direction financière et trésorier, METRO (2012 à 2016)
Marc Giroux Ville Mont-Royal, Québec	Vice-président exécutif, chef de la division du Québec et du commerce en ligne	Vice-président principal, bannière Metro, METRO (2016 à 2019); Vice-président, mise en marché Metro et stratégie numérique, METRO (2015 à 2016)
Carmine Fortino Stoney Creek, Ontario	Vice-président exécutif et chef de la division de l'Ontario et chaîne d'approvisionnement nationale	Vice-président exécutif et chef de la division de l'Ontario, METRO (2014 à 2019)
Alain Champagne Montréal, Québec	Président, Groupe Jean Coutu	Président-directeur général, Optimé International (2016 à 2019); Président, McKesson Canada (2014 à 2016)
Serge Boulanger Candiac, Québec	Vice-président principal, centrale nationale d'achats et marques privées	_____
Martin Allaire Saint-Lambert, Québec	Vice-président, immobilier et ingénierie	_____
Marie-Claude Bacon Brossard, Québec	Vice-présidente, affaires corporatives et communications	Directrice principale, affaires corporatives et communications, METRO (2013 à 2018)

Nom et lieu de résidence	Poste actuel	Occupation principale au cours des cinq (5) dernières années si différente du poste actuel
Christina Bédard Saint-Bruno-de Montarville, Québec	Vice-présidente, commerce en ligne et stratégie numérique	Directrice principale, commerce en ligne, METRO (2017 à 2020), Directrice, commerce en ligne, METRO (2016 à 2017), Directrice, plateformes numériques, METRO (2014 à 2016)
Geneviève Bich Westmount, Québec	Vice-présidente, ressources humaines	_____
Dan Gabbard Mississauga, Ontario	Vice-président, chaîne d'approvisionnement	Vice-président, logistique et distribution – Ontario, METRO (2019 à 2020), Vice-président, chaîne d'approvisionnement, METRO (2016 à 2019)
Karin Jonsson Montréal, Québec	Vice-présidente, contrôleur corporatif	Consultante indépendante (2019 à 2020), Contrôleur corporatif, CSL Group (2016 à 2019), Directrice, services financiers corporatifs, Rio Tinto (2011 à 2016)
Éric Legault Laval, Québec	Vice-président, infrastructure technologique	Directeur principal, technologies de l'information, METRO (2011 à 2019)
Frédéric Legault Montréal, Québec	Vice-président, systèmes d'information	_____
Simon Rivet Longueuil, Québec	Vice-président, affaires juridiques et Secrétaire corporatif	_____
Alain Tadros Saint-Bruno-de-Montarville, Québec	Vice-président, marketing	Vice-président, marketing, Québec, METRO (2016 à 2019); Président, Publicis Montréal (2013 à 2016)
Yves Vézina Montréal, Québec	Vice-président national, logistique et distribution	_____

À la connaissance de la Société, les administrateurs de la Société et les membres de la haute direction, en tant que groupe, détiennent ou contrôlent directement ou indirectement 521 800 actions ordinaires de la Société correspondant à 0,21 % des actions émises et en circulation en date du 4 décembre 2020.

Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou dirigeant de la Société, en fonction à la date de la présente Notice, ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci :

- a) est ou a été, au cours des dix (10) années précédant la date de la présente Notice, administrateur ou chef de la direction ou chef des finances d'une autre société qui :
 - i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs, qui a été émise pendant que l'administrateur ou le dirigeant agissait en tant qu'administrateur, chef de la direction ou chef des finances, à l'exception de monsieur Christian W.E. Haub qui était président du conseil d'administration de The Great Atlantic & Pacific Tea Company, Inc. dont les actions ont fait l'objet d'une suspension de négociation de la cote du New York Stock Exchange en raison du dépôt d'une demande de protection à l'égard de ses créanciers; ou
 - ii) après la cessation des fonctions de la personne, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou

s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs en raison d'un événement survenu pendant que la personne agissait en tant qu'administrateur, chef de la direction ou chef des finances; ou

- b) est, à la date de la Notice, ou a été, au cours des dix (10) années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif, à l'exception de i) monsieur Christian W.E. Haub qui était président du conseil d'administration de The Great Atlantic & Pacific Tea Company, Inc., laquelle a déposé une demande de protection à l'égard de ses créanciers en 2010; ii) madame Stephanie Coyles qui a été administratrice de Postmedia Network Canada Corp., lorsque cette dernière a complété une restructuration suite à un plan d'arrangement en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* en 2016; et iii) monsieur Marc Guay qui était administrateur de Trusted Health Group inc. jusqu'au 13 mai 2016, et pour laquelle le tribunal a nommé un séquestre le 28 novembre 2016; ou
- c) a, ou une personne morale contrôlée directement ou indirectement par cet administrateur ou dirigeant a, au cours des dix (10) années précédant la date de la Notice, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, et aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir son actif; ou
- d) s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité canadienne en valeurs mobilières, ou a conclu une entente de règlement avec celle-ci; ou
- e) s'est vu imposer toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Conflit d'intérêts

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun dirigeant de la Société ou d'une filiale de celle-ci n'est en conflit d'intérêt réel ou potentiel important avec la Société ou une de ses filiales, à l'exception de la personne suivante : monsieur François J. Coutu, administrateur de la Société et ancien président de Groupe Jean Coutu, entretient une relation d'affaires avec le Groupe Jean Coutu, soit celle de client à grossiste, puisqu'il est pharmacien propriétaire franchisé de pharmacies *PJC*. Cette relation n'a aucune incidence importante sur la Société et est conclue dans le cours normal des affaires de la Société, selon les mêmes modalités que celles applicables aux autres pharmaciens propriétaires franchisés de Groupe Jean Coutu.

Poursuites

La Société est impliquée dans diverses réclamations et poursuites dans le cadre de ses affaires régulières. Bien que l'issue de ces réclamations et poursuites soit imprévisible et que nous ne puissions estimer le montant d'une perte ou son importance, le cas échéant, susceptible de découler de ces poursuites, la direction estime* que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement de ces réclamations et de ces poursuites (lesquelles, dans certains cas, sont assujetties aux franchises applicables aux termes de couvertures d'assurance) n'aura pas* d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société ou ses résultats des bénéfices consolidés.

En février 2020, une demande d'autorisation de recours collectifs liés aux opioïdes a été déposée en Colombie-Britannique par des usagers d'opioïdes contre un important groupe de défendeurs dont des filiales de la Société, Pro Doc Itée et Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. En mai 2019, deux (2) demandes d'autorisation de recours collectifs liés aux opioïdes ont été déposées en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs dont une filiale de la Société, Pro Doc Itée. Les allégations formulées dans ces demandes d'autorisation de recours collectifs sont similaires à celles formulées dans la demande d'autorisation de recours collectif déposée en août 2018 par la province de la Colombie-Britannique contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont des filiales de la Société, Pro Doc Limitée et Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. Ces recours collectifs proposés portent notamment sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, de représentations frauduleuses et inexactes, d'absence d'information ainsi que de négligence. La province de la Colombie-Britannique réclame au nom du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au chapitre des charges qui auraient été engagées dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé qui seraient liés à la dépendance aux opioïdes alors que les recours collectifs proposés en Ontario et au Québec visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. La Société estime* que ces procédures sont sans fondement et que, dans certains cas, il y a même absence de juridiction. Les filiales de la Société mentionnées ci-dessus contestent donc vigoureusement toutes ces procédures.

En octobre 2017, le Bureau de la concurrence du Canada a débuté une enquête relativement à la fourniture de pain commercial impliquant certains fournisseurs et détaillants canadiens, dont la Société. La Société continue de collaborer pleinement avec le Bureau de la concurrence. Des demandes d'actions collectives ont été déposées contre la Société, des fournisseurs et certains détaillants. En se basant sur l'information disponible jusqu'à présent, la Société ne croit* pas qu'elle, ni qu'aucun de ses employés, n'ait enfreint la *Loi sur la concurrence*. Des demandes d'actions collectives ont été déposées contre la Société, des fournisseurs et certains détaillants. Le 19 décembre 2019, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice d'une de ces actions collectives, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

du fond du litige. La Société entend contester tous ces recours au fond. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers annuels consolidés de la Société.

Au cours de l'exercice financier 2016, une demande d'autorisation d'exercer une action collective a été signifiée au Groupe Jean Coutu par Sopropharm, une association constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* dont sont membres certains pharmaciens propriétaires franchisés du Groupe Jean Coutu. La demande vise à faire autoriser l'exercice de l'action collective sous la forme d'un jugement déclaratoire visant, entre autres i) à faire annuler certaines dispositions contractuelles des conventions de franchise type du Groupe Jean Coutu, notamment la clause prévoyant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments par les établissements franchisés; ii) à obtenir la restitution de certaines prestations; et iii) à faire réduire certaines obligations contractuelles. Le 1^{er} novembre 2018, la Cour supérieure a autorisé l'exercice de l'action collective, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige. La Société entend* contester ce recours au fond. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers annuels consolidés de la Société.

Intérêts et contrats importants

Il n'y a aucune partie intéressée dans des opérations importantes.

À l'exception de la convention de regroupement avec le Groupe Jean Coutu qui a été déposée le 6 octobre 2017 sur le profil de la Société sur SEDAR (sedar.com), la Société n'est engagée dans aucun contrat important devant faire l'objet d'un dépôt.

Intérêt des experts

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont les auditeurs externes de la Société.

Pour l'exercice financier 2020, le comité d'audit de la Société a obtenu une confirmation écrite de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. confirmant son indépendance et son objectivité par rapport à la Société au sens du code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Renseignements supplémentaires

D'autres informations, dont celles sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants, sur les principaux porteurs des titres de la Société, sur les options d'achat d'actions de même que sur la participation d'initiés dans des opérations importantes, lorsqu'approprié, sont contenues dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 11 décembre 2020 qui a été préparée en vue de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. D'autres renseignements financiers sont compris dans le Rapport de gestion et États financiers consolidés 2020 apparaissant dans le Rapport Annuel 2020 de la Société.

Ces documents sont mis à la disposition du public aux conditions prévues par la loi et peuvent être obtenus en s'adressant au service de la finance du siège social de la Société, 11011, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal (Québec) H1C 1V6 ou en consultant le site Internet de la Société (corpo.metro.ca) ainsi que sur SEDAR (sedar.com).

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont aussi disponibles sur le site Internet corporatif de la Société (corpo.metro.ca) ainsi que sur SEDAR (sedar.com).

La Société fournira à toute personne ou à toute société qui en fera la demande à son secrétaire corporatif,

- a) lorsque les titres de la Société font l'objet d'un placement au moyen d'un prospectus simplifié provisoire ou d'un prospectus simplifié :
 - i) un exemplaire de la Notice de la Société et un exemplaire de tout document ou des pages pertinentes de tout document qui sont intégrés par renvoi dans la Notice;
 - ii) un exemplaire des états financiers consolidés de la Société pour son dernier exercice financier pour lequel des états financiers ont été déposés, le rapport des auditeurs externes sur ces états financiers et un exemplaire des derniers états financiers intermédiaires que la Société a déposés, le cas échéant, pour toute période postérieure à son dernier exercice financier;
 - iii) un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs, ou un exemplaire de tout document annuel déposé à la place de cette circulaire d'information, selon ce qui sera approprié;
 - iv) un exemplaire de tout autre document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire ou dans le prospectus simplifié et que la Société n'est pas tenue de fournir en vertu des sous-alinéas i), ii) ou iii);
- b) à tout autre moment, un exemplaire de tout document mentionné aux sous-alinéas a) i), ii) et iii) pour lequel la Société pourra exiger des frais raisonnables si la demande est faite par une personne ou une société qui n'est pas porteur de titres de la Société.

ANNEXE A – Informations à propos du comité d'audit

Mandat du Comité d'audit

Le mandat du comité d'audit, approuvé par le conseil d'administration, est joint à l'Annexe B de la présente Notice.

Composition du comité d'audit, formation et expérience de ses membres

Le comité d'audit était composé, à la fin de l'exercice financier 2020, des administrateurs indépendants suivants : Maryse Bertrand, Stephanie Coyles, Line Rivard, Russell Goodman (président) et Marc Guay.

Chacun des membres actuels possède une formation et une expérience pertinentes et des compétences financières requises à l'exercice de ses fonctions au comité d'audit.

- Russell Goodman est un comptable professionnel agréé qui a acquis son expérience en agissant à titre d'associé de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. pendant une période de 24 ans. Monsieur Goodman est également administrateur et président des comités d'audit de Les Vêtements de Sport Gildan inc. et de Northland Power inc. Il a aussi été administrateur et président du comité d'audit de Whistler Blackcomb Holdings Inc.
- Maryse Bertrand est membre du comité d'audit de la Banque Nationale du Canada et Les Vêtements de Sport Gildan inc., et est membre du comité de placements et de risques d'Investissements PSP. Elle a été conseillère stratégique chez Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l. dans les domaines de gestion des risques et de la gouvernance et détient une maîtrise en gestion du risque.
- Stephanie Coyles a acquis son expérience alors qu'elle agissait à titre de vice-présidente principale et chef de la direction stratégique de LoyaltyOne Co. qui rapportait ses résultats selon les Normes internationales d'informations financières (« IFRS »). Elle est aussi membre du comité d'audit de la Financière Sun Life inc.
- Marc Guay a occupé la fonction de président pendant une période de 15 ans, soit tout d'abord au sein de Frito Lay Canada Inc. et ensuite au sein de PepsiCo Foods Canada Inc. Monsieur Guay est également membre des comités d'audit de Boston Pizza Royalties Income Fund et de Boston Pizza GP inc., lequel agit à titre d'associé commandité de Boston Pizza Royalties Income Fund, soit l'administrateur de Boston Pizza Royalties Limited Partnership.
- Line Rivard a occupé, pendant plus de 20 ans diverses fonctions auprès de BMO Marché des Capitaux dont celle de vice-présidente et directrice générale, services aux sociétés - Montréal. Madame Rivard siège également au conseil d'administration de Ivanhoé Cambridge inc. et est présidente de son comité d'investissement ainsi que membre de son comité d'audit. Elle a aussi agi à titre de Conseillère spéciale du Gouverneur de la Banque du Canada.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit a approuvé la Politique concernant l'approbation préalable des services d'audit et des services autres que d'audit dont les principales composantes sont décrites ci-dessous.

Les Auditeurs sont nommés pour l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société. Les Auditeurs peuvent aussi être mandatés pour des services liés à l'audit, des services de fiscalité et des services autres que ceux qui sont liés à l'audit, seulement si ces services ne soulèvent pas de difficulté au chapitre de leur indépendance.

Le comité d'audit examine notamment la qualité du travail des Auditeurs. Il doit approuver au préalable tous les services que les Auditeurs de la Société pourraient rendre à la Société et à ses filiales. Sur une base annuelle, ledit comité examine et approuve au préalable le détail des services pouvant être fournis par les Auditeurs et les niveaux d'honoraires afférents. Tout type de services qui n'a pas déjà reçu l'approbation de ce comité doit être spécifiquement approuvé par le comité au préalable s'il doit être fourni par les Auditeurs. Il en est de même si le service offert dépasse le niveau d'honoraires approuvé au préalable. Le comité d'audit a délégué à son président le pouvoir d'approuver au préalable les services n'ayant pas déjà été approuvés spécifiquement. Toutefois, le président du comité doit communiquer à la prochaine assemblée du comité toute décision d'approbation.

Sur une base trimestrielle, le comité d'audit examine l'état des approbations préalables de tout service autre que les services d'audit que les Auditeurs ont été sollicités de fournir ou qu'ils pourraient être sollicités de fournir au cours du prochain trimestre.

Politique concernant les plaintes

Le comité d'audit a approuvé une politique permettant à quiconque, y compris les salariés de la Société, sous le couvert de l'anonymat, de porter plainte à propos d'actes illicites (fraude, vol, vandalisme, harcèlement, intimidation, pratiques douteuses, y compris les pratiques douteuses concernant la comptabilité, les contrôles comptables ou l'audit) liés aux activités de la Société. Les plaintes peuvent être soumises par téléphone, par courrier électronique, par l'entreprise d'une plateforme web ou par courrier. Toute plainte reçue en rapport avec les pratiques douteuses concernant la comptabilité, les contrôles comptables ou l'audit sera acheminée directement au Directeur principal, audit interne qui sera chargé d'analyser la plainte et au besoin de procéder à une enquête. Le comité sera informé à chacune de ses assemblées des plaintes reçues, des résultats de l'enquête et, s'il y a lieu, des correctifs à mettre en place ou encore du fait qu'il n'y a eu aucune plainte déposée. Les plaintes qui ne sont pas liées aux pratiques douteuses concernant la comptabilité, les contrôles comptables ou l'audit seront évaluées par le Directeur, sécurité et résilience de la Société et seront référées aux unités responsables appropriées. Un rapport portant sur ces types de plaintes est fait à chaque réunion du comité des ressources humaines.

Le texte intégral de la politique concernant les plaintes de la Société se retrouve sur le site Internet corporatif de la Société (corpo.metro.ca).

Politique concernant l'embauche d'associés ou de salariés des auditeurs

Le comité d'audit a approuvé une politique relative à l'embauche par la Société de certains candidats à un poste stratégique. Cette politique vise tout associé, salarié ou ancien associé ou salarié des auditeurs actuels ou anciens de la Société qui postule pour un poste permettant à son titulaire d'exercer un pouvoir décisionnel ou d'influencer de façon significative le processus de décision en ce qui concerne la présentation de l'information financière ou l'audit. Notamment, ce candidat ne devra pas avoir été impliqué dans l'audit des états financiers de la Société au cours des 12 mois précédant la date d'embauche et de plus, l'embauche éventuelle de ce candidat ne devra pas nuire à l'indépendance des Auditeurs.

Examen de la qualité du travail des auditeurs

Le comité d'audit a examiné les qualifications, la performance et l'indépendance des Auditeurs et a reçu confirmation que les Auditeurs sont inscrits auprès du Conseil canadien sur la reddition de comptes en tant que participant en règle. Le comité d'audit examine à chaque année la qualité du travail des Auditeurs afin de formuler une recommandation éclairée à l'égard de la nomination du cabinet d'audit qui occupera le poste d'auditeurs externes de la Société.

HONORAIRES POUR LES SERVICES DES AUDITEURS

Pour les exercices terminés le 26 septembre 2020 et le 28 septembre 2019, les honoraires suivants ont été facturés par les Auditeurs pour les services d'audit, les services liés à l'audit, les services fiscaux et les autres services fournis par les Auditeurs :

	2020	2019
Honoraires de l'audit	1 774 200 \$	2 139 457 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	278 211 \$	381 601 \$
Honoraires pour services fiscaux	114 336 \$	154 011 \$
Autres honoraires	—	—
Total	2 166 747 \$	2 675 069 \$

Les honoraires pour services liés à l'audit sont principalement des honoraires relatifs à des consultations comptables liées à des questions portant sur la comptabilité ou sur la présentation de l'information financière qui ne sont pas classées comme des « services d'audit », sur l'audit des états financiers des régimes de retraite et sur l'exécution de tests sur les contrôles internes.

Les honoraires pour services fiscaux sont principalement des honoraires pour de l'assistance relative aux éléments fiscaux réglementaires qui traitent de déclarations de revenus fédérale et provincial, de déclarations de taxes de vente et d'accise, des honoraires relatifs à la consultation en regard de l'incidence de certaines opérations précises en fiscalité, douanes ou taxes de vente ainsi que de l'assistance relative à la vérification annuelle ou aux audits fiscaux des gouvernements concernant l'impôt fédéral et provincial, la taxe de vente, les douanes et les retenues à la source.

ANNEXE B – Mandat du comité d'audit

1. Objectifs du Comité et étendue générale des responsabilités des divers intervenants

- 1.1. Les objectifs du Comité sont de revoir la pertinence et l'efficacité des gestes posés par les différents intervenants afin de s'acquitter de leurs responsabilités décrites aux présentes et d'aider le conseil d'administration de la Société dans son rôle de surveillance :
 - 1.1.1. de l'intégrité des états financiers de la Société;
 - 1.1.2. des compétences et de l'indépendance de l'auditeur interne et de l'auditeur externe;
 - 1.1.3. du rendement de la fonction d'audit interne et d'audit externe de la Société;
 - 1.1.4. de l'efficacité des contrôles internes;
 - 1.1.5. de la conformité aux exigences légales et réglementaires par la Société; et
 - 1.1.6. de l'identification des risques importants pouvant affecter la Société et la mise en place des mesures appropriées permettant la gestion de ces risques.
- 1.2. La direction est responsable:
 - 1.2.1. de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers de la Société et du maintien de principes et conventions comptables appropriés ainsi que de contrôle interne en vue d'assurer la conformité aux normes comptables et aux lois et règlements applicables; et
 - 1.2.2. d'identifier les risques importants et mettre en place des mesures appropriées permettant la gestion de ces risques.
- 1.3. L'auditeur externe est responsable de l'audit des états financiers annuels de la Société et de l'examen des états financiers intermédiaires.
- 1.4. L'auditeur interne est responsable d'évaluer, par une approche systématique et méthodique, les processus de gestion des risques et de contrôle de la Société ainsi que de faire des propositions pour renforcer leur efficacité.

2. Portée du mandat

Les responsabilités du Comité d'audit s'étendent à Metro inc., ses filiales et leurs divisions. Dans le présent mandat, le mot « Société » réfère à Metro inc., ses filiales et leurs divisions.

3. Composition et organisation

- 3.1. Le Comité est composé d'au moins 3 et d'au plus 6 membres du Conseil d'administration qui sont tous des administrateurs indépendants. Tous les membres doivent posséder des compétences financières.
- 3.2. En tout temps, le Comité peut communiquer directement avec l'auditeur externe, l'auditeur interne ou la direction de la Société.

4. Responsabilités spécifiques

Le Comité d'audit doit informer périodiquement le Conseil d'administration de ses activités et lui fait part de ses recommandations.

- 4.1. Information financière
 - 4.1.1. Le Comité examine, avant qu'ils ne soient publiés, les états financiers intermédiaires et annuels audités, les rapports de gestion, ainsi que tous les communiqués de presse relatifs aux états financiers ainsi qu'aux perspectives financières.
 - 4.1.2. Le Comité revoit avec la direction de la Société et l'auditeur externe les conventions comptables et leur justification ainsi que les estimations effectuées par la direction pouvant avoir un impact important sur la situation financière.
 - 4.1.3. Le Comité s'assure que des procédures adéquates existent afin d'examiner la communication au public, par la Société, de l'information extraite ou dérivée de ses états financiers, autre que l'information prévue au paragraphe 4.1.1 des présentes, et révisé périodiquement l'adéquation de ces procédures.
 - 4.1.4. Le Comité examine, avant qu'ils ne soient publiés, tous les prospectus se rapportant à l'émission de titres par la Société ainsi que la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.
- 4.2. Contrôle interne
 - 4.2.1. Le Comité s'assure que la direction de la Société a mis en place des mécanismes pour se conformer à la réglementation à l'égard du contrôle interne et du processus de communication de l'information financière.
 - 4.2.2. À chaque trimestre et à chaque exercice financier, le Comité revoit avec la direction de la Société les conclusions des travaux qui appuient les lettres d'attestation qui doivent être déposées auprès des autorités.
 - 4.2.3. Le Comité revoit avec la direction de la Société les déficiences significatives et les faiblesses importantes identifiées à l'égard du contrôle interne et du processus de communication de l'information financière ainsi que l'existence de fraude et les correctifs mis en place.
- 4.3. Audit interne
 - 4.3.1. Le Comité supervise et approuve la nomination, le remplacement, la réaffectation ou la démission du premier directeur du service de l'audit

interne et revoit le mandat, le plan d'audit annuel et les ressources de la fonction d'audit interne.

- 4.3.2. Le Comité rencontre le premier directeur du service de l'audit interne afin d'examiner les résultats des activités de l'audit interne, y compris les rapports d'évaluations ou d'audits relatifs aux risques d'affaires importants ainsi que les questions d'importance portées à l'attention de la direction par la fonction d'audit interne et les réponses de la direction ou les correctifs apportés par celle-ci.
- 4.3.3. Le Comité revoit le rendement, le degré d'indépendance et l'objectivité de la fonction d'audit interne ainsi que la pertinence du processus de l'audit interne.
- 4.3.4. Le Comité examine avec le premier directeur du service de l'audit interne toutes les questions qui peuvent être soulevées par ce dernier, y compris les difficultés rencontrées par la fonction d'audit interne, comme l'étendue de l'audit, l'accès à l'information et la restriction des effectifs.
- 4.3.5. Le Comité s'assure de l'efficacité de la coordination entre l'audit interne et l'audit externe.

4.4. Audit externe

- 4.4.1. Le Comité détient le pouvoir et la responsabilité de recommander au Conseil d'administration: i) la nomination ainsi que la révocation de tout cabinet d'experts-comptables engagé pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation (collectivement « l'auditeur externe »); et (ii) la rémunération de tout auditeur externe.
- 4.4.2. L'auditeur externe communique directement avec le Comité. Le Comité prend connaissance des rapports de l'auditeur externe qui lui sont directement transmis qui comprennent les rapports sur son audit des états financiers annuels de la Société, les rapports sur son examen des états financiers intermédiaires de la Société de même que les rapports sur son examen des mesures non conformes aux IFRS qui se retrouvent dans la divulgation financière trimestrielle ou annuelle de la Société afin de déterminer si ces mesures respectent la Politique de la Société relative aux mesures non conformes aux IFRS. Le Comité surveille également l'ensemble des travaux effectués par l'auditeur externe, ses plans d'audit et les résultats de ses audits.
- 4.4.3. Le Comité discute avec l'auditeur externe, par le biais de rencontres, des problèmes rencontrés au cours de l'audit, notamment l'existence, s'il y a lieu, de restrictions imposées par la direction de la Société ou de points de désaccord avec cette dernière au sujet de l'information financière et il voit à ce que ces désaccords soient résolus.
- 4.4.4. Le Comité, ou l'un ou plusieurs de ses membres à qui il en a délégué le pouvoir, approuve au préalable les services non liés à l'audit qui sont confiés à l'auditeur externe. Le Comité peut également adopter des politiques et procédures concernant la pré-approbation de services non liés à l'audit qui sont confiés à l'auditeur externe. Il exerce un suivi sur les honoraires versés à l'égard de ces mandats.
- 4.4.5. Le Comité s'assure que l'auditeur externe a obtenu la coopération des employés et dirigeants de la Société.
- 4.4.6. Le Comité examine la lettre post-audit ou lettre de recommandation de l'auditeur externe ainsi que les réactions de la direction et les suites qu'elle a données concernant les lacunes constatées.
- 4.4.7. Le Comité examine les qualifications, la performance et l'indépendance de l'auditeur externe et il s'assure que le rapport d'audit qui accompagne les états financiers est émis par un cabinet d'audit participant au Conseil canadien sur la reddition de comptes (« CCRC ») et que ce cabinet respecte les sanctions prises et les restrictions émises, le cas échéant, par ledit Conseil. Il tient compte de l'opinion de la direction et de l'auditeur interne de la Société dans l'évaluation des compétences, du rendement et de l'indépendance de l'auditeur externe. Plus particulièrement, le Comité examine à chaque année la qualité du travail de l'auditeur externe en vue de faciliter la formulation d'une recommandation éclairée à l'égard de la nomination du cabinet d'audit qui occupera le poste d'auditeur externe de la Société.
- 4.4.8. Au moins une fois l'an ou à tout autre moment indiqué ci-dessous, l'auditeur externe: i) fait rapport au Comité quant aux procédés internes de contrôle de qualité qu'il a mis en œuvre; ii) fait rapport au Comité quant à l'examen interne de la qualité du travail des membres du cabinet impliqués dans l'audit de la Société; iii) fait rapport au Comité quant à son inscription comme participant au CCRC et à son autorisation d'effectuer l'audit externe d'émetteurs assujettis canadiens; et iv) remet aux membres du Comité en temps opportun tout rapport, avis, information et constatation émanant du CCRC qu'il peut ou doit remettre au Comité, notamment tout rapport public annuel sur la qualité des audits réalisés par les cabinets d'experts-comptables et toute constatation importante faite dans le cadre d'une inspection du dossier d'audit de la Société, et en discute le contenu avec les membres du Comité.
- 4.4.9. Le Comité examine et approuve la politique d'embauche de la Société concernant les associés (actuels et anciens) et les employés (actuels et anciens) de l'auditeur externe (actuel et ancien).

4.5. Divers

- 4.5.1. Le Comité met en place des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou l'audit et visant la confidentialité et la protection de l'anonymat des personnes qui pourraient déposer de telles plaintes.
- 4.5.2. Le Comité a l'autorité d'engager tout conseiller qu'il juge nécessaire, afin de l'aider dans l'exercice de ses fonctions, ainsi que pour fixer sa rémunération et obtenir les fonds nécessaires de la Société pour payer ces honoraires.
- 4.5.3. Le Comité analyse les conditions entourant les départs ou nominations du membre de la direction responsable des finances et de tout autre cadre financier important qui participe au processus de l'information financière.

4.6. Conformité aux exigences légales et réglementaires

Le Comité passe en revue les rapports qui peuvent lui être fournis de temps à autre quant à toute question légale ou réglementaire importante pouvant avoir un impact significatif sur les affaires de la Société.

4.7. Gestion des risques

- 4.7.1. Le Comité passe en revue les risques importants identifiés par la direction de la Société. Il examine l'efficacité des mesures prises afin de gérer ces risques en questionnant la direction de la Société sur la façon dont les risques sont gérés et en obtenant l'avis de la direction sur le degré d'intégrité des systèmes de gestion des risques et sur les seuils acceptables.
- 4.7.2. Le Comité examine régulièrement les politiques de gestion des risques importants recommandées par la direction de la Société et il obtient régulièrement de la direction de la Société l'assurance raisonnable que les politiques de gestion des risques de la Société visant les risques importants sont respectées. Le Comité passe en revue également les rapports qui lui sont présentés à propos des risques importants incluant notamment ceux sur les activités de couverture financière et ceux sur l'environnement.

metro